

Résumé de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification : du 17 au 28 août 2026

La dégradation des sols touche jusqu'à 40 % des terres de la planète, avec des répercussions considérables sur la sécurité alimentaire et hydrique, les moyens de subsistance et la stabilité économique. Plus de trois milliards de personnes vivent dans des zones touchées par la désertification et la dégradation des sols, et les sécheresses gagnent en fréquence et en gravité, aggravées par le changement climatique et une gestion non durable des terres. Les délégués à la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (COP 17 de la CNULCD) sont arrivés en Mongolie dans le but d'accélérer et de renforcer la collaboration internationale pour relever ces défis mondiaux.

Avec pour toile de fond spectaculaire les montagnes de Bogd Khan, les délégués se sont réunis pour faire avancer les travaux sur la lutte contre la Désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS). Cependant, parvenir à un accord sur des questions clés s'est avéré difficile. Si les Parties sont parvenues à trouver un compromis sur certains points de l'ordre du jour, un accord sur d'autres s'est finalement révélé impossible, malgré de longues journées et des nuits de négociations qui se prolongeaient tard.

Un nombre sans précédent de points de l'ordre du jour n'ont pas pu être examinés, et plusieurs questions de fond ont été reportées à la COP 18. Il s'agissait notamment des points relatifs à l'égalité des genres, à la participation de la société civile et aux synergies avec d'autres conventions multilatérales. Les Parties n'ont pas non plus réussi à parvenir à un accord de fond sur des questions cruciales telles que la sécheresse, les migrations, l'aridité et le partage des connaissances. Elles ont toutefois convenu d'inscrire ces points à l'ordre du jour de la prochaine COP, garantissant ainsi la poursuite des travaux.

Malgré ces revers, les Parties sont parvenues à un accord sur 34 décisions couvrant un large éventail de questions de fond importantes, notamment les pâturages et les éleveurs. Ce sujet est au cœur de la dégradation des terres, car les pâturages occupent 54 % de la superficie terrestre mondiale et abritent près de 500 millions d'éleveurs. D'autres décisions clés ont porté sur les Tempêtes de sable et de poussière (TSP), le régime foncier, le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources et le budget. Les Parties ont adopté une décision sur le fonctionnement futur de l'Interface science-politique (ISP) afin de renforcer le rôle des connaissances fondées sur des données factuelles dans la prise

de décision, tout en fournissant aux Parties des avis éclairés et des recommandations politiques pour soutenir la mise en œuvre de la Convention.

Même si de nombreuses questions clés n'ont pas pu faire l'objet d'un examen formel, de nombreux délégués ont réitéré leur engagement à rechercher des solutions collaboratives pour relever les défis mondiaux. La COP 17 a vu se tenir les premières réunions des caucuses des Peuples autochtones et des Communautés locales, tous deux créés lors de la COP 16, qui, aux côtés des Groupes sur la Jeunesse et l'Égalité des genres, ont veillé à ce que leur voix soit entendue lors de chaque séance plénière. De même, les dialogues ministériels organisés au cours de la deuxième semaine ont donné lieu à des engagements et à des appels à l'action visant à renforcer les synergies entre les Conventions de Rio.

La COP 17 de la CNULCD s'est tenue à Oulan-Bator, en Mongolie, du 17 au 28 août 2026, sous le thème « Restaurer les terres. Restaurer l'espoir. » Environ 15 000 participants ont assisté aux événements organisés dans la « Zone bleue », où se sont déroulées les négociations et les manifestations parallèles.

Dans ce numéro

Bref historique de la CNULCD	2
Compte rendu de la COP 17 de la CNULCD	3
Grande Commission	3
Comité chargé de l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention	11
Comité de la science et de la technologie	15
Séance conjointe du CRIC et du CST	19
Dialogues ouverts avec les organisations de la société civile	20
Segment spécial de haut niveau	21
Caucus sur l'égalité des genres	22
Séance plénière de clôture	22
Brève analyse de la COP 17	24
Réunions à venir	26
Glossaire	26

Bref historique de la CNULCD

La CNULCD est l'une des trois Conventions de Rio, aux côtés de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Les États membres de l'ONU ont appelé à l'élaboration d'une convention visant à lutter contre la désertification et la sécheresse dans l'Agenda 21, le programme d'action adopté lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED, ou Sommet de la Terre) de 1992.

Le comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une Convention visant à lutter contre la désertification dans les pays confrontés à une sécheresse grave et/ou à la désertification, en particulier en Afrique, s'est réuni à cinq reprises entre mai 1993 et juin 1994. La CNULCD et ses annexes régionales de mise en œuvre pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que pour le nord de la Méditerranée, ont été adoptées le 17 juin 1994. La Convention est entrée en vigueur le 26 décembre 1996 et compte actuellement 197 Parties. Une cinquième annexe régionale de mise en œuvre, concernant l'Europe centrale et orientale, est entrée en vigueur en 2001.

La Conférence des Parties (COP) à la CNULCD dispose de deux organes subsidiaires : le Comité de la science et de la technologie (CST) et le Comité chargé de l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention (CRIC).

Étapes clés

La Conférence des Parties à la CNULCD s'est réunie pour la première fois à Rome, en Italie, en 1997, parallèlement à la première réunion du CST. Les délégués ont choisi Bonn, en Allemagne, comme siège du Secrétariat de la CNULCD et le Fonds international de développement agricole (FIDA) comme Organisation chargée d'administrer le Mécanisme mondial (MM). Créé en vertu de l'article 21 de la CNULCD, le Mécanisme mondial aide les pays à mobiliser des ressources financières pour mettre en œuvre la Convention et lutter contre la Désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS).

Lors de la **COP 5**, en 2001 à Genève, en Suisse, la CNULCD a créé le CRIC. La COP 6, qui s'est tenue à La Havane, à Cuba, en 2003, a désigné le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) comme mécanisme financier de la CNULCD.

Les Parties ont adopté le premier plan stratégique décennal de la CNULCD lors de la **COP 8**, à Madrid (Espagne), en 2007. Malgré des négociations prolongées, la session n'a pas pu adopter de décision sur le budget, ce qui a conduit à la toute première session extraordinaire de la CNULCD en novembre 2007 à New York. Lors de la **COP 10**, qui s'est tenue en 2011 à Changwon, en République de Corée, les délégués ont convenu de restructurer le Mécanisme mondial de la CNULCD en transférant la responsabilité et la représentation juridique de ce dernier du FIDA, basé à Rome, au Secrétariat de la CNULCD à Bonn.

La **COP 11** s'est tenue en 2013 à Windhoek, en Namibie. Les discussions ont porté sur le rôle de la Convention dans la réalisation de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) dans le contexte du développement durable, comme convenu lors de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD, ou Rio+20) de 2012. Cette session a mis en place une Interface science-politique (ISP) de la CNULCD afin de favoriser la collaboration avec les scientifiques, ainsi qu'un Groupe de travail *ad hoc* chargé de fournir des orientations sur la manière d'affiner les indicateurs d'impact pour le suivi de la mise en œuvre de la Convention.

Lors de la **COP 12** à Ankara, en Turquie, peu après l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable en 2015, les

discussions ont porté sur la manière d'aligner les programmes existants sur l'ambition de la Neutralité en matière de dégradation des terres et sur les autres Objectifs de développement durable (ODD) et cibles pertinents. Les Parties ont convenu de s'efforcer d'atteindre un objectif unique et unifié, en mettant l'accent sur la manière d'établir et de suivre des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres au niveau national.

Se tenant à Ordos, en Chine, en 2017, la **COP 13** a adopté un nouveau Cadre stratégique de la CNULCD (2018-2030) aligné sur les ODD, ainsi qu'un ensemble de cadres politiques thématiques destinés à orienter les programmes relatifs au genre, à la sécheresse, à la gestion durable des déserts et à la migration. La COP a également lancé le Fonds pour la restauration des terres (Fonds NDT) — cogéré par le Secrétariat de la CNULCD et la société de gestion d'investissements Mirova — afin de mener des projets de restauration des terres à grande échelle. D'autres résultats clés ont porté sur les points d'ancrage permettant de relier le nouveau Cadre stratégique de la CNULCD à l'Agenda 2030.

Lors de la **COP 14**, qui s'est tenue à New Delhi, en Inde, en 2019, les délégués ont créé un Groupe de travail intergouvernemental (GTI) chargé d'étudier des mesures politiques et de mise en œuvre efficaces. La COP a également convenu d'inclure le Régime foncier comme nouveau domaine thématique relevant de la Convention. En prévision du lancement de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), les discussions menées lors du segment de haut niveau ont permis d'approfondir la réflexion sur les moyens de créer une dynamique en faveur d'un mouvement mondial pour la restauration des terres.

Réunions récentes

La **COP 15** s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en mai 2022. La COP a adopté 38 décisions, dont une portant création d'un nouveau Groupe de travail intergouvernemental (GTI) sur la sécheresse afin de favoriser le passage d'une gestion réactive à une gestion proactive de la sécheresse. Parmi les nouveaux engagements adoptés lors de la COP figuraient la [Déclaration d'Abidjan sur la réalisation de l'égalité des sexes pour une restauration réussie des terres](#), issue du Caucus sur l'égalité des genres ; et la [Déclaration « Terre, Vie et Héritage »](#), comprenant le Programme d'Abidjan pour l'héritage, une approche globale et innovante d'une durée de cinq ans et dotée d'un budget de 1,5 milliard de dollars américains visant à lutter contre la déforestation par la restauration forestière, et dont l'objectif est de restaurer 20 % du couvert forestier ivoirien d'ici la fin de la décennie. [L'initiative « Business4 Land »](#) a été lancée afin de mettre en avant les engagements pris par les entreprises participantes en faveur de la Neutralité en matière de dégradation des terres, tant au sein de leurs chaînes d'approvisionnement que dans le cadre de leurs activités de Responsabilité sociale des entreprises ;

La **COP 16** s'est tenue à Riyad, en Arabie saoudite, en décembre 2024. Malgré deux semaines de négociations intenses, les délégués n'ont pas réussi à s'accorder sur la question de savoir s'il fallait négocier un Cadre ou un Protocole juridiquement contraignant pour lutter contre la sécheresse à l'échelle mondiale. Une avancée majeure concernant la sécheresse a toutefois été réalisée avec le lancement du [Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse](#), qui avait reçu plus de 12 milliards de dollars américains de promesses de contributions à la fin de la COP 16. Parmi les principaux résultats, on peut citer une décision relative à la participation des Organisations de la société civile (OSC), qui a ouvert la voie à la création de deux nouveaux Groupes de travail : l'un pour les Peuples autochtones et l'autre pour les Communautés locales. Les décisions concernant l'agriculture et les pâturages ont élargi le champ des écosystèmes

couverts par la Convention. La COP 16 a également renforcé les travaux de l'ISP — tant en termes de nombre de scientifiques indépendants que de mandat —, approfondissant ainsi la base de connaissances et l'expertise nécessaires pour consolider la mise en œuvre de la Convention.

Compte rendu de la COP 17 de la CNULCD

Le Président de la COP 16, Osama Ibrahim Faqeeha (Arabie saoudite), a ouvert la COP 17 le [lundi 17 août](#). M. Faqeeha a appelé les Parties à tirer parti de la dynamique internationale née à la suite de la COP 16, qu'il a qualifiée de tournant historique ayant permis une large participation des parties prenantes, en mettant l'accent sur la sécurité hydrique et alimentaire, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et le bien-être social.

La COP a ensuite élu Batmunkh Battsetseg, Ministre des Affaires étrangères de la Mongolie, à la Présidence. Elle a souligné l'importance capitale de la Convention pour la Mongolie. Notant que « nous sommes unis par notre souci de la Terre », elle a appelé les Parties à œuvrer ensemble pour redonner espoir. Évoquant le rôle joué par la Mongolie dans le lancement de l'Année internationale des parcs et des éleveurs pastoraux (AIPP), elle a souligné la valeur mondiale des pâturages, ainsi que les savoirs et les moyens de subsistance des éleveurs.

Attirant l'attention sur les récentes sécheresses extrêmes, la Secrétaire exécutive de la CNULCD, Yasmine Fouad, a souligné que la sécheresse représentait un risque systémique pour la sécurité alimentaire et hydrique, le commerce international, l'approvisionnement énergétique, la stabilité et la prospérité. Elle a appelé à une mise en œuvre inclusive et centrée sur les personnes, garantissant la sécurité hydrique et alimentaire, un écosystème sain et les moyens de subsistance des communautés.

Des déclarations liminaires des groupes régionaux et des organisations de la société civile ont suivi.

Adoption de l'ordre du jour : La Présidente de la COP 17, Battsetseg, a présenté le projet d'ordre du jour ([ICCD/COP\(17\)/1/Rev.1](#)) pour adoption. La FÉDÉRATION DE RUSSIE s'est opposée au point 3 de l'ordre du jour (Groupe de travail intergouvernemental sur le Futur cadre stratégique (GTI-FCS)), affirmant que les experts d'Europe centrale et orientale n'avaient pas pu participer aux travaux du GTI-FCS. Elle a indiqué qu'elle retirerait son objection si les scientifiques russes étaient autorisés à assumer les « rôles qui leur reviennent de droit ».

Le BRÉSIL a demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un point consacré à la bioéconomie et à son importance pour les zones arides. L'Inde, au nom de l'ANNEXE DE MISE EN ŒUVRE RÉGIONALE POUR L'ASIE, s'est opposée à l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour en raison de contraintes de temps, ce qui a conduit le BRÉSIL à retirer sa proposition.

Les ÉTATS-UNIS se sont opposés à trois points de l'ordre du jour : les synergies (point 4 de l'ordre du jour) ; l'égalité des genres (sous-point du point 5 de l'ordre du jour) ; et la société civile (point 8(a) de l'ordre du jour). L'UE et le BRÉSIL ont exprimé leur soutien au projet d'ordre du jour, y compris aux travaux sur l'égalité des genres et les synergies.

La Présidente de la COP 17, Mme Battsetseg, a proposé d'adopter provisoirement l'ordre du jour, en reportant l'adoption des points 3, 4, 5 et 8(a), qui nécessiteraient des consultations supplémentaires. Aucune objection n'a été formulée.

Le mercredi 26 août, la Présidente de la COP 17, Mme Battsetseg, a annoncé que le point 3 de l'ordre du jour concernant le GTI-FCS n'était plus bloqué. La COP a convenu de renvoyer ce point à la Grande Commission (GC) pour un examen plus approfondi.

Élection du Bureau : Le lundi 17 août, la COP a élu les Vice-présidents suivants : la Côte d'Ivoire et le Cameroun (Groupe africain) ; les Îles Cook (Asie-Pacifique) ; le Brésil et Saint-Vincent-et-les-Grenadines (Amérique latine et Caraïbes (GRULAC)) ; et la France et la Suisse (Europe occidentale et autres). Le jeudi 20 août, la Présidente de la COP, Batmunkh Battsetseg, a annoncé l'élection d'Ulfat Machanov (Azerbaïdjan) et de Biljana Kilibarda (Monténégro) en tant que Vice-présidents du Groupe de l'Europe centrale et orientale, ainsi que celle de Karomo Browne (Saint-Vincent-et-les-Grenadines) en tant que Rapporteur de la COP 17.

Le vendredi 28 août, la COP a élu Charles Lange (Kenya) à la présidence du CST 18, et Berexford Saylee Jallah (Libéria) à la présidence des sessions 24 et 25 du CRIC.

Accréditation des Organisations intergouvernementales, des Organisations de la société civile et des représentants du secteur privé, et admission des observateurs : La COP a adopté [le document ICCD/COP\(17\)/INF.6](#), prenant note dans le rapport de l'objection formulée par l'AZERBAÏDJAN concernant l'accréditation de deux ONG.

Création des Organes subsidiaires : La plénière a décidé de créer la Grande Commission (GC), qui sera présidée par Khalid Cherki (Maroc).

Grande Commission

Le Président de la GC, M. Cherki, a ouvert la première réunion du Comité le lundi 17 août, en invitant les délégués à faire preuve d'ouverture d'esprit et à adopter une approche collaborative. La GC a décidé de créer deux groupes de contact. La GC a approuvé la nomination de Marine Collignon (France) en tant que Modératrice du Groupe de contact chargé de toutes les questions diverses. M. Cherki a déclaré qu'il modérerait le Groupe de contact sur le budget jusqu'à ce qu'un modérateur soit désigné. Le mercredi 19 août, le Président de la Grande commission, M. Cherki, a annoncé que Poojanraj Khurun (Maurice) assumerait les fonctions de Facilitateur du Groupe de contact sur le budget.

Cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD : Rapport du Comité chargé de l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention et ses recommandations à la COP : Le vendredi 28 août, la Présidente du CRIC, Philippine Dutailly, a présenté le rapport à la séance plénière de clôture de la COP, qui l'a adopté.

Renforcer la mise en œuvre de la Convention et du Cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD : Le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/COP\(17\)/5](#)) le [jeudi 20 août](#).

La CHINE a déclaré qu'il était essentiel, au cours des dernières années du Cadre stratégique, de prendre en compte les besoins des pays et de soutenir le renforcement des capacités, le partage d'informations et la coordination afin de garantir une mise en œuvre adaptée aux réalités nationales.

L'UE a noté que les Points focaux nationaux (PFN) et les Correspondants pour la science et la technologie (CpST) constituent l'épine dorsale des efforts de mise en œuvre des Parties. Elle a appelé à une approche de la mise en œuvre impliquant l'ensemble de la société, y compris le secteur privé et la société civile, et a demandé que l'expertise scientifique soit intégrée à la Convention grâce à une collaboration entre les PFN et les CpST.

Le BANGLADESH s'est félicité de la recommandation relative aux rôles et responsabilités des PFN et a souligné l'importance de mandats institutionnels clairs et d'un mécanisme de coordination solide entre les PFN et les CpST. Le BOTSWANA a souligné que l'appropriation de la mise en œuvre par les gouvernements, avec le soutien de partenaires tels que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le FEM, permet de créer un environnement propice à l'action.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES PEUPLES AUTOCHTONES ont déclaré que la voie de mise en œuvre devait reconnaître les communautés locales comme des partenaires, et non pas simplement comme des bénéficiaires, renforcer le rôle des jeunes dans la mise en œuvre et la prise de décision, et placer l'égalité des genres au centre des préoccupations.

La GC a pris note du document.

Examen du rapport du Comité de la science et de la technologie et de ses recommandations à la COP : Le vendredi 29 août, le Président du CST, Nicholas Webb, a présenté le rapport de la 17e session du CST à la séance plénière de clôture de la COP, qui l'a adopté.

Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan de communication de la CNULCD : Le [vendredi 21 août](#), le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/COP\(17\)/CRP.1](#)).

Concernant l'orientation du Plan de communication pour le prochain exercice biennal, l'UE a souligné que les activités principales devaient se concentrer sur la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CNULCD pour 2018-2030 ; l'importance de la mobilisation des données scientifiques et techniques ; et la nécessité de coordonner les activités de communication avec celles relatives au changement climatique et à la biodiversité, compte tenu du semestre des trois COP.

Afin d'optimiser la sensibilisation, la SOCIÉTÉ CIVILE a recommandé : de lui permettre de devenir un partenaire actif en renforçant l'accès à l'information, y compris dans les langues autochtones et locales ; de soutenir un discours cohérent sur la valeur des terres saines ; de renforcer son engagement dans la lutte contre la désinformation ; et de mobiliser de nouvelles voix et de renforcer les nouveaux Groupes de travail.

Le BANGLADESH a donné la priorité à la localisation des contenus scientifiques, à l'autonomisation des femmes et des jeunes, et à l'intégration des infrastructures de communication et de sensibilisation dans les dotations budgétaires ordinaires. La THAÏLANDE a suggéré des campagnes mondiales bénéficiant d'un soutien au niveau des communautés locales, et a appelé à veiller à ce que le plan de communication mette en avant la santé des sols et renforce l'engagement des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables. Les PHILIPPINES ont souligné l'importance d'une communication crédible, accessible, adaptée au contexte local et opportune à l'intention des agriculteurs, ainsi que pour promouvoir une compréhension commune de la Convention et de ses objectifs.

Lors de la séance plénière de clôture de la GC, le vendredi 28 août, le Président Cherki a déclaré que ce point de l'ordre du jour était couvert par le budget et qu'il n'était pas nécessaire de l'examiner plus avant.

Rapport final du Groupe de travail intergouvernemental sur le Futur cadre stratégique de la Convention : après que ce point de l'ordre du jour eut été initialement bloqué par la Fédération de Russie, la COP a pu, mercredi 26 août, le réinscrire à l'ordre du jour ; le Président Cherki a présenté les documents ([ICCD/CRIC\(23\)/4](#), [Add.1](#) et [ICCD/COP\(17\)/2](#)). Le Comité de coordination a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au Groupe de contact chargé des questions diverses.

Au sein du **Groupe de contact**, le mercredi 26 août, les Parties ont demandé un délai pour examiner le texte présenté par la présidence à l'issue de « consultations délicates ».

Le vendredi 28 août, le Comité de travail a approuvé le projet de décision et l'a transmis à la COP pour adoption. L'UE a encouragé le Groupe de travail intergouvernemental (GTI) à travailler sur le suivi et les indicateurs, notamment en matière de genre et de régime foncier, sur les enseignements tirés du processus de rapport de 2026, sur les recommandations de

l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique 2018-2030, ainsi que sur le renforcement des synergies avec d'autres cadres de suivi multilatéraux.

Le BRÉSIL a appelé à la mise en œuvre des éléments clés identifiés dans le rapport, avec des recommandations claires, des indicateurs fiables et une approche crédible des moyens de mise en œuvre, et a déploré la politisation des questions environnementales. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a souligné son intention de garantir des progrès dans la lutte contre la DDTs, mais s'est réservé le droit de réagir à toute « action destructrice » à son encontre.

Décision finale : Dans la décision finale (ICCD/COP(17)/L.7), la COP prend note du rapport final du GTI-FCS et renouvelle et prolonge le mandat du GTI-FCS pour la durée de l'exercice biennal 2026–2028, conformément au mandat figurant à l'annexe I de la décision. La COP demande également au GTI-FCS :

- de présenter un rapport intermédiaire aux Parties, aux organisations intergouvernementales et aux groupes régionaux pour consultation lors de la 25e session du CRIC ; et
- de présenter sa proposition dans un rapport final aux Parties pour examen et décision lors de la COP 18.

Promotion et renforcement des relations avec d'autres Conventions, Organisations, Institutions et Agences

internationales pertinentes : ce point de l'ordre du jour n'a pas été examiné, les États-Unis s'étant opposés à son inscription à l'ordre du jour.

Cadres politiques et questions thématiques : Migration : Le [mercredi 19 août](#), le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/COP\(17\)/8](#)). De nombreuses Parties ont convenu que la DDTs est un facteur majeur de déplacement de populations. Le GROUPE AFRICAÏN et le MAROC ont appelé à mobiliser des ressources financières et à investir dans des emplois verts pour les jeunes. Le GROUPE AFRICAÏN, l'IRAK et la SUISSE ont appelé à privilégier les mesures préventives plutôt que les réponses aux crises lorsqu'il s'agit d'aborder la DDTs en tant que facteur de migration.

L'UE a déclaré que les États souverains ont le droit de contrôler leurs frontières et s'est opposée à ce que la décision fasse référence au droit des personnes « de rester là où elles choisissent de le faire ».

La CHINE a suggéré de s'attaquer aux causes profondes de la migration en renforçant la résilience et la coordination entre les Parties et les Conventions de Rio. Notant que la migration est un phénomène multidimensionnel, le BRÉSIL a souligné l'importance d'éviter les liens unidirectionnels qui réduisent des interactions complexes à une relation de causalité linéaire et entravent les réponses.

La GUINÉE a soutenu l'adaptation sur place et, lorsque la mobilité est nécessaire, a déclaré que les déplacements devaient s'effectuer dans la dignité. La MONGOLIE a noté que la migration traditionnelle des éleveurs leur permet d'utiliser de manière durable les pâturages et les ressources en eau et, à l'instar de la SUISSE, de la SOCIÉTÉ CIVILE et des PEUPLES AUTOCHTONES, a déclaré que la mobilité constituait une stratégie d'adaptation.

L'AFRIQUE DU SUD et l'ALGÉRIE ont appelé à une approche intégrée pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents des déplacements. Le LIBAN a souligné l'impact des conflits sur la désertification et les migrations.

Le jeudi 20 août, le **Groupe de contact** de la GC chargé des questions diverses a examiné le projet de décision. Dans le chapeau, les Parties ont notamment débattu : du texte proposé sur la nature multidimensionnelle de la mobilité humaine ; de l'opportunité de mentionner les organisations des Nations Unies

compétentes en matière de migration, ainsi que d'autres initiatives internationales et régionales ; et d'une proposition d'une Partie visant à mentionner le rôle des communautés de la diaspora dans le soutien au développement territorial durable.

Concernant les paragraphes du dispositif, certaines Parties ont proposé de supprimer les alinéas faisant référence : aux investissements responsables et durables du secteur privé dans la Gestion durable des terres et de l'eau ; à l'intégration des considérations relatives aux déplacements de population et à la mobilité humaine dans les Programmes d'action nationaux de lutte contre la DDTs ; et au renforcement des systèmes d'alerte précoce, de la préparation à la sécheresse et des cadres d'action anticipative pour identifier les zones à risque.

Le vendredi 21 août, le Groupe de contact a achevé sa première lecture du projet de décision. Une Partie a suggéré de renforcer la collecte de données factuelles sur les liens entre la DDTs et les déplacements de population. Les délégués ont également débattu de la question de savoir s'il fallait exhorter les pays « développés » ou « tous les pays » à fournir aux pays en développement des ressources financières prévisibles, adéquates et accessibles, ainsi qu'un renforcement des capacités et un transfert de technologies, pour la mise en œuvre de mesures intégrées de restauration des terres et de résilience face à la sécheresse. Une Partie a émis des réserves, suggérant que les dispositions relatives à la mobilisation des ressources soient transférées dans la décision sur la mobilisation des ressources.

Lors des discussions du Groupe, le mardi 25 août, deux délégations ont demandé le report des discussions à la prochaine COP, incitant les Parties à réfléchir à la marche à suivre. Après de longues discussions, les délégués ont convenu de demander au Secrétariat de rédiger un projet de texte sur le report des discussions à la COP 18.

Résultat final : aucune décision n'a été adoptée sur la migration. Cette question a plutôt été inscrite au Programme de travail pour être examinée lors de la COP 18.

Sécheresse : Le [lundi 17 août](#), le Secrétariat a présenté les documents pertinents ([ICCD/COP\(17\)/11](#) et [ICCD/COP\(16\)/24/Add.1](#)).

L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAIN, a souligné qu'un protocole mondial spécifique était nécessaire pour lutter contre la sécheresse.

L'UE a souligné l'importance de faire progresser la réponse mondiale à la sécheresse, a appelé les Parties à faire preuve de souplesse et a réaffirmé son engagement en faveur d'un résultat équilibré. Le SURINAME a appelé à un meilleur suivi de la sécheresse, à une gestion intégrée des terres et de l'eau, ainsi qu'au renforcement des capacités techniques, en faisant valoir que les politiques et les instruments relatifs à la sécheresse prévus par la Convention devraient être souples et adaptés à chaque pays, plutôt que d'être uniformes.

La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a exprimé l'espoir que les Parties mettent en commun leur savoir-faire et adoptent une décision contenant des mesures pratiques et des actions sur le terrain pour lutter contre la sécheresse dans le cadre de la Convention. OMAN a soutenu les efforts internationaux visant à améliorer les capacités de réponse aux sécheresses, en tenant compte des contextes nationaux de chaque État, et a souligné l'importance de la coopération régionale et de l'échange de connaissances et d'expertise.

Le BRÉSIL a déclaré que la sécheresse n'est plus un événement exceptionnel, mais un défi structurel en matière de développement. Il a appelé les Parties à saisir cette occasion pour renforcer la réponse à la sécheresse et à quitter Oulan-Bator avec un engagement ferme. La SYRIE, avec le SÉNÉGAL et

le BHOUTAN, a noté que le principal défi consiste à passer de la gestion de la sécheresse à une réponse proactive par le biais de la prévision, de l'alerte précoce et de l'action précoce. Elle a souligné que la réponse à la sécheresse doit répondre aux besoins des communautés locales.

Le ROYAUME-UNI ne s'est pas prononcé en faveur d'un protocole juridiquement contraignant et a encouragé les Parties à explorer d'autres options. L'ARABIE SAOUDITE a encouragé une action plus forte face à la sécheresse, appelant les Parties à s'appuyer sur les bases établies lors de la COP 16. La CHINE a déclaré que la résolution de procédure adoptée lors de la COP 16 constituait une bonne base de discussion. L'AUSTRALIE a encouragé l'élaboration des résultats de la COP 17 sur la sécheresse en s'appuyant sur les outils et initiatives existants, tout en ne soutenant pas un instrument juridiquement contraignant.

Constatant l'aggravation des effets de la sécheresse sur les Petits États insulaires en développement (PEID), SAINT-KITTS-ET-NEVIS a souligné la nécessité d'un soutien financier, scientifique et technologique continu. Le BHOUTAN a appelé à la coopération régionale, au renforcement des capacités, au transfert de technologies et à un financement prévisible et accessible.

Les ÎLES COOK ont mis en garde contre le fait qu'un protocole juridiquement contraignant pourrait alourdir les obligations des pays sans pour autant renforcer leurs capacités, et se sont prononcées en faveur d'un cadre souple, piloté par les pays. L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN) a suggéré qu'un cadre sur la sécheresse intègre des Solutions fondées sur la nature (SfN) à haute intégrité dans la planification et la réponse à la sécheresse.

Le Groupe de contact de la GC chargé des questions diverses a d'abord abordé le thème de la sécheresse le lundi 17 août. Alors que la plupart des délégations ont accepté d'utiliser le texte entre crochets annexé à la décision de la COP 16 sur la sécheresse, une délégation a réitéré son rejet de ce texte. Au terme d'un long débat de procédure, la Modératrice Collignon a proposé, et les participants ont finalement accepté, de commencer mardi par une discussion de haut niveau sur ce qu'ils attendent de cette décision et d'utiliser le texte de la COP 16 simplement comme support de discussion, sans entamer de négociations ligne par ligne sur ce texte.

Le mardi 18 août, la Modératrice a exhorté les Parties à exprimer leurs attentes concernant la décision sur la sécheresse et à indiquer les éléments clés qu'elles souhaiteraient voir figurer dans le projet de résolution. Les délégués ont mis en avant des idées et des principes importants, ainsi que les principaux désaccords. Les idées allaient d'un protocole juridiquement contraignant à un cadre non contraignant, en passant par un objectif mondial volontaire. Une Partie s'est opposée à toute solution de gouvernance mondiale, proposant à la place une liste d'options volontaires. Le Groupe a convenu de charger la Modératrice et le Secrétariat de rédiger un nouveau texte consolidant les points d'accord et proposant des options là où des désaccords avaient été identifiés.

Le mercredi 19 août, la Modératrice a présenté un nouveau texte proposant des options alternatives pour les paragraphes contestés du texte de la COP 16. Ces options comprenaient le libellé de la COP 16, une option « pas de texte » visant à supprimer le paragraphe, et un texte alternatif possible. Une Partie a réitéré son désaccord quant à l'utilisation du texte de la COP 16 comme base de négociation pour tout paragraphe, y compris ceux dont le fond ne lui posait pas d'objection, et a demandé que l'option « pas de texte » soit ajoutée comme alternative pour tous les paragraphes, et non pas uniquement pour ceux qui faisaient

l'objet de contestations. Le Groupe a chargé la Modératrice de réviser le texte.

Le jeudi 20 août au soir, les Parties ont proposé des textes alternatifs pour la plupart des paragraphes afin de trouver un terrain d'entente. Les délégués ont débattu pour savoir si la sécheresse constituait un défi mondial dont l'intensité ne cesse de croître sur tous les continents ou un phénomène local se produisant à l'échelle mondiale et s'intensifiant dans certaines régions. Une délégation, contestée par plusieurs autres, a suggéré de préciser que la responsabilité de la préparation à la sécheresse incombe avant tout aux gouvernements nationaux.

Le lundi 24 août, les Parties ont repris les discussions sur la base de trois options de texte : le texte entre crochets issu de la COP 16 visant à établir un instrument international ; un texte axé sur les efforts nationaux ; et un autre lançant un programme visant à renforcer la mise en œuvre des dispositions existantes, à identifier les lacunes et leurs causes sous-jacentes. Malgré de longs débats et des négociations informelles prolongées, les délégués ne sont pas parvenus à un accord. Les discussions se sont poursuivies sur une base bilatérale entre la Présidence et les Parties.

Le jeudi 27 août, la Présidence a indiqué qu'à l'issue de consultations intenses avec les Parties concernées, un accord « délicat » avait été conclu pour poursuivre les discussions lors de la COP 18 dans le cadre d'un point distinct de l'ordre du jour.

Le vendredi 28 août, la GC a approuvé le projet de décision et l'a transmis à la COP pour adoption. Prenant la parole, le Monténégro, au nom de l'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE, s'est déclaré prêt à explorer des approches volontaires menées par les pays afin de soutenir la coopération internationale et de permettre à cette coopération d'évoluer au fil du temps. Il a exhorté les pays à prendre dès à présent des mesures concrètes, tout en laissant la porte ouverte à une ambition accrue à l'avenir. Le BRÉSIL a remercié la Présidence mongole pour ses efforts inlassables.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/COP(17)/L.15), la COP :

- décide de poursuivre les discussions lors de la COP 18 sur la base des progrès réalisés lors des COP 16 et 17 (annexés à la décision), en vue d'adopter une décision sur la gestion proactive de la sécheresse à tous les niveaux ;
- décide que la COP inscrira la sécheresse comme point distinct de l'ordre du jour de la COP 18 et de chaque session ordinaire ultérieure ; et
- demande au Secrétariat et au Mécanisme mondial de continuer à soutenir les Parties dans la mise en œuvre de la Convention en ce qui concerne la sécheresse, par le biais des outils existants et de mécanismes innovants, et d'organiser, sous réserve de la disponibilité des ressources, des consultations participatives sur la gestion proactive de la sécheresse à tous les niveaux pendant la période intersessionnelle, y compris en parallèle avec la 24e session du CRIC.

Égalité des genres : Ce point n'a pas été examiné, les États-Unis s'étant opposés à son inscription à l'ordre du jour. Il a été inscrit à l'ordre du jour de la COP 18.

Tempêtes de sable et de poussière : Le [jeudi 20 août](#), le Secrétariat a présenté le document (ICCD/COP(17)/9).

Les Parties ont salué la mise à jour concernant le dispositif d'outils sur les TSP et le développement de l'Initiative mondiale de mise en œuvre pour les TSP (IM-TSP). Soulignant le caractère transfrontalier des TSP, nombre d'entre elles ont appelé à une coopération régionale et internationale pour gérer les sources de ces phénomènes.

Le GROUPE AFRICAIN a souligné l'importance du nouveau module de détection des sources et, avec l'IRAN, a appelé à un renforcement des systèmes de surveillance, de prévision et d'alerte précoce.

Le CHILI a souligné l'importance de relier les systèmes de surveillance, de prévision et d'alerte précoce à une coordination internationale efficace et à des mesures anticipatives. L'UE a noté que les Solutions fondées sur la nature (SfN) et la gestion durable des terres et de l'eau peuvent jouer un rôle clé dans l'atténuation des effets négatifs des TSP, ainsi que dans l'adaptation et le renforcement de la résilience face à celle-ci.

Pour lutter contre les TSP, la CHINE a recommandé de renforcer la surveillance des poussières, d'intégrer des mesures de stabilisation et de restauration dans les politiques de gestion des terres, et de renforcer les capacités locales à l'aide des nouvelles technologies. La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a appelé à une coopération interrégionale et sous-régionale en matière de surveillance et de gestion des sources.

Le MAROC, la TURQUIE, le SOUDAN, le YÉMEN, la LIBYE et l'IRAK ont souligné l'importance d'améliorer la surveillance, le renforcement des capacités et la restauration des terres. La SYRIE a appelé à la coopération en matière de gestion des données. L'AFRIQUE DU SUD s'est félicitée de l'utilisation de nouvelles technologies de surveillance et de détection, mais a insisté sur la nécessité de les compléter par des observations au sol. La GUYANE a appelé à un soutien accru aux régions réceptrices.

La MONGOLIE a exposé les effets TSP sur l'agriculture, soulignant que les coûts sont supportés par les communautés rurales. Le TADJIKISTAN a appelé à accroître les investissements et à renforcer la recherche scientifique.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES PEUPLES AUTOCHTONES ont appelé les Parties à placer les communautés vulnérables au cœur de la mise en œuvre, en tant que détenteurs de savoirs, générateurs de données et co-concepteurs des systèmes d'intervention.

Le **Groupe de contact** a achevé une deuxième lecture le mardi 25 août. Les Parties sont convenues, *entre autres*, de rappeler la décision de l'Assemblée générale des Nations unies proclamant la période 2025-2034 « Décennie des Nations unies pour la lutte contre les TSP ». Concernant un paragraphe du préambule sur les facteurs aggravants des TSP, une Partie a souhaité remplacer la référence au « changement » climatique par celle à la « variabilité » climatique. Concernant un paragraphe proposé sur les mesures efficaces de gestion de la TSP, les Parties ont convenu que la prise en compte des sources tant naturelles que anthropiques devait constituer une priorité stratégique, mais elles n'ont pas trouvé d'accord sur la question de savoir si cette prise en compte devait être « subordonnée à la disponibilité de ressources financières et techniques ».

Le jeudi 27 août, les Parties ont poursuivi les négociations. Concernant le paragraphe du préambule sur les facteurs aggravants des TSP, une délégation a proposé, face à de nombreuses objections, de désigner le facteur lié au changement climatique soit par le terme de « variabilité » climatique, soit par celui de « chocs » climatiques. Les Parties ont finalement décidé d'omettre tous ces facteurs. Le Groupe s'est mis d'accord sur la plupart des paragraphes, seules les questions transversales restant en suspens. Les discussions sur les « questions transversales » ont *notamment* porté sur la question de savoir s'il fallait « rappeler » ou « prendre note » des décisions antérieures, s'il fallait faire référence aux synergies entre les Conventions de Rio et d'autres initiatives internationales et de quelle manière, ainsi que sur l'inclusion des préoccupations liées au genre.

Le vendredi 28 août, le Groupe de contact s'est réuni et a conclu ses discussions sur ce point de l'ordre du jour. Dans la soirée, la GC a approuvé le projet de décision et l'a transmis à la COP pour adoption.

Décision finale : Dans la décision (ICCD/COP(17)/L.20), la COP, *entre autres*, exhorte les Parties, selon le cas, à :

- renforcer la cohérence des politiques et la coordination sectorielle afin de s'attaquer plus efficacement aux sources et aux impacts des TSP, notamment en concevant et en mettant en œuvre des projets et programmes de gestion intégrée des terres qui mobilisent les ressources techniques et financières nécessaires ;
- renforcer les plateformes multipartites et les initiatives régionales qui s'attaquent aux TSP liée à la DDTS, notamment par le suivi des zones d'origine et l'atténuation renforcée de leurs impacts négatifs, en prenant note de la nature régionale et infrarégionale de ces impacts et en accordant une attention particulière à la participation des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes et les filles ; et
- intensifier les efforts visant à mieux comprendre les impacts socio-économiques différenciés des TSP sur les populations, notamment en désagrégeant les données pertinentes et en élaborant les indicateurs correspondants par l'intermédiaire de leurs offices et systèmes nationaux de statistiques, selon ce qu'il convient.

La Conférence des Parties invite la Coalition des Nations unies pour la lutte contre les TSP ainsi que les institutions financières régionales et multilatérales, les agences et organisations techniques, les institutions et autres parties prenantes concernées à fournir un soutien technique et financier aux pays Parties à l'origine du phénomène et aux pays Parties touchés afin de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des plans d'action nationaux et régionaux, y compris des systèmes d'alerte précoce.

La COP demande au Secrétariat et au Mécanisme mondial, sous réserve de la disponibilité des ressources, de :

- renforcer la coopération avec d'autres entités et Programmes des Nations unies, dans le cadre de la Coalition des Nations unies pour la lutte contre les TSP, ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales et d'autres partenaires concernés, les bailleurs de fonds et les acteurs de la société civile, afin de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de l'Initiative mondiale sur les TSP (IM-TSP) ;
- poursuivre la mise à jour et l'amélioration du dispositif d'outils sur les TSP ;
- poursuivre les actions de plaidoyer, de sensibilisation et de communication liées à la Décennie des Nations unies pour la lutte contre les TSP (2025-2034) ; et
- collaborer avec l'Organisation météorologique mondiale et son Système d'alerte, de conseil et d'évaluation en matière de TSP, et soutenir la mise en œuvre de l'Initiative internationale d'alerte précoce pour les TSP.

Régime foncier : Le mercredi 19 août, le Secrétariat a présenté le document (ICCD/COP(17)/9). Les Parties se sont félicitées de l'élaboration du dispositif d'outils sur le Régime foncier.

Le GROUPE AFRICAIN a appelé à intégrer la question du Régime foncier dans les décisions de la COP 17, le cas échéant, et, avec l'UE et la GUYANE, a encouragé à veiller à ce que le Régime foncier constitue un pilier important du FCS post-2030. Le CHILI a proposé d'élaborer des outils et des indicateurs pour faciliter l'intégration de politiques participatives en faveur des femmes et des peuples autochtones dans le FCS.

L'UE a encouragé les Parties à continuer d'intégrer les considérations relatives au Régime foncier dans les plans

nationaux pertinents, conformément aux Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers (DVGRF). La SUISSE et la FAO ont appelé à renforcer la mise en œuvre effective des DVGRF et à intégrer la gestion responsable des régimes fonciers dans toutes les activités de la CNULCD.

Le BRÉSIL a appelé à reconnaître la diversité des différents systèmes fonciers, y compris sur les terres autochtones et communales, et a souligné le rôle historique du racisme environnemental dans la précarité foncière et l'inégalité d'accès à la terre. L'Australie a encouragé des efforts concrets, inclusifs et menés par les pays eux-mêmes pour renforcer les droits fonciers des femmes et des peuples autochtones.

MADAGASCAR et le BOTSWANA ont souligné l'importance de la responsabilité et de la transparence des données. La THAÏLANDE a appelé à un soutien financier et technique pour renforcer les systèmes d'administration foncière et élargir la participation des parties prenantes. LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES PEUPLES AUTOCHTONES ont appelé les Parties à s'engager en faveur des droits fonciers, à élaborer des indicateurs et à intégrer les données générées par les communautés dans les rapports nationaux.

Le ROYAUME-UNI a souligné l'importance du régime foncier pour les petits exploitants agricoles, les éleveurs, les peuples autochtones et les communautés locales. La TUNISIE a proposé de lier le développement durable à la sécurité du régime foncier.

L'AFRIQUE DU SUD a souligné l'importance d'une gouvernance foncière inclusive, dans le respect de la diversité des régimes fonciers.

ONU Femmes a indiqué que l'année 2026 marque à la fois l'Année internationale des agricultrices et celle des pâturages et des éleveuses, mais que l'absence de droits fonciers entrave la participation des femmes aux initiatives foncières.

Les discussions **au sein des Groupes de contact** ont débuté le vendredi 21 août. Les Parties ont entamé la deuxième lecture le mardi 25 août. Elles ont notamment examiné un texte visant à aider les petits exploitants agricoles, les agriculteurs familiaux, les éleveurs et d'autres groupes ruraux à accéder aux connaissances et aux technologies. Une Partie, contestée par plusieurs autres, a insisté pour que soit ajoutée la mention « selon des conditions volontaires et mutuellement convenues ».

Le mercredi 26 août, les délégués ont achevé la deuxième lecture. De longues discussions s'en sont suivies, notamment sur la question de savoir si les efforts des Parties pour collecter, analyser et diffuser des données fiables sur le régime foncier devaient être menés « conformément aux lois, priorités, besoins et circonstances nationaux ». Les Parties ont également eu du mal à trouver un terrain d'entente sur la nécessité de ventiler ces données par genre, âge, race et origine ethnique, les préférences allant de certaines de ces catégories à toutes, voire aucune.

Le jeudi 27 août, dans un paragraphe opérationnel encourageant les Parties à continuer d'intégrer les considérations relatives au régime foncier dans leurs plans de lutte contre la DDTS, un pays s'est opposé à l'idée d'accorder une attention particulière aux femmes et aux filles ainsi qu'aux autres groupes vulnérables. De même, dans un paragraphe encourageant les Parties à soutenir des dialogues inclusifs et participatifs sur le Régime foncier dans le but d'améliorer les moyens de subsistance des personnes en situation de vulnérabilité, ce même pays s'est opposé à ce que ces dialogues incluent spécifiquement les peuples autochtones, les communautés locales, les personnes d'ascendance africaine, les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap, préférant faire référence à « toutes les personnes ».

À l'issue de longues discussions, il a été convenu de déplacer la liste des groupes vulnérables à la fin d'un paragraphe du

préambule soulignant que le renforcement de la sécurité foncière contribue à améliorer la résilience des populations touchées par la DDTS.

Le vendredi 28 août, le Groupe de contact a conclu ses discussions sur ce point de l'ordre du jour. Dans la soirée, la GC a approuvé le projet de décision et l'a transmis à la Conférence des Parties (COP) pour adoption.

Décision finale : Dans la décision (ICCD/COP(17)/L.18), la COP, *entre autres* :

- encourage les Parties à continuer d'intégrer les considérations pertinentes relatives au Régime foncier dans leurs plans et activités de lutte contre la DDTS ;
- invite les Parties qui sont des pays développés et les autres Parties, les entités pertinentes des Nations unies, les organisations financières internationales et les institutions du secteur privé à soutenir (i) la conception et la mise en œuvre de systèmes d'administration du Régime foncier visant à améliorer la Gouvernance responsable du régime foncier, en tenant compte des DVGRF, et (ii) la tenue des consultations nationales demandées en vue d'intégrer le Régime foncier dans la Stratégie nationale de lutte contre la DDTS ; et
- invite les Parties à redoubler d'efforts pour mieux comprendre les impacts différenciés de l'insécurité foncière sur les populations, en désagrégeant les données pertinentes et en élaborant des indicateurs correspondants par l'intermédiaire de leurs offices et systèmes nationaux de statistiques, selon ce qu'il convient.

La décision demande en outre au Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, de poursuivre, *entre autres* :

- l'étude des moyens, en collaboration avec la FAO et d'autres partenaires clés, d'apporter un soutien aux Parties qui souhaitent intégrer les considérations relatives au Régime foncier dans la mise en œuvre de la Convention et des initiatives de NDT, ainsi que dans le renforcement de la résilience face à la sécheresse ;
- la sensibilisation à l'importance d'une gouvernance foncière responsable et inclusive pour lutter contre la DDTS ;
- l'examen des options élaborées par le Groupe de référence technique pour le rapport intitulé « État des lieux du Régime foncier et de la gouvernance foncière » afin d'utiliser les indicateurs et données mondiaux et nationaux existants relatifs à la gouvernance foncière et à la sécurité foncière pour éclairer les futurs processus de rapport au titre de la CNULCD ; et
- le lancement d'un processus consultatif et participatif afin de faciliter l'examen et la mise à jour des plans d'action, initiatives et dispositif d'outils pertinents liés au régime foncier.

La COP demande également au Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, d'apporter son soutien à la convocation des quatre Groupes de travail de la CNULCD.

Pâturages et éleveurs : Le [jeudi 20 août](#), le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/COP\(17\)/10](#)).

Le CHILI a appelé à renforcer les synergies avec les Conventions de Rio et la Convention de Ramsar et, avec la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, a souligné que le pastoralisme faisait partie intégrante des systèmes alimentaires résilients.

L'URUGUAY, OMAN, la MONGOLIE, l'OUZBÉKISTAN, l'UE, le GROUPE AFRICAIN, l'UICN et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont noté que la conservation des pâturages contribue à la réalisation de la NDT, ainsi qu'aux Contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'Accord de Paris et du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB), et ont appelé à renforcer les synergies. L'URUGUAY a cité la résilience face à

la sécheresse et la sécurité de l'eau comme étant des synergies supplémentaires.

De nombreux participants, dont le MAROC, l'ALGÉRIE, le BÉNIN, l'UICN et le PNUE, ont apporté leur appui à l'Initiative phare sur les pâturages et à ses trois volets : Connaissances, Investissements et Institutions.

Le GROUPE AFRICAIN, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, le ZIMBABWE, l'IRAK et le CAMBODGE ont appelé à renforcer la recherche scientifique, le suivi et les données, ainsi qu'à apporter un soutien financier durable. Le BRÉSIL a mis en avant la coopération scientifique ainsi que le développement et la diffusion des technologies. L'OUZBÉKISTAN a souligné l'importance des partenariats public-privé.

La CHINE, l'UE et le ZIMBABWE ont pris note des réalisations de l'AIPP. La CHINE a également apporté son soutien à l'instauration d'une Journée internationale des pâturages et des éleveurs, comme proposé par le Groupe Asie-Pacifique.

Le SOUDAN a appelé à la résolution des conflits liés aux pâturages, les éleveurs se déplaçant d'un endroit à un autre, souvent au-delà des frontières nationales. Le CHILI a souligné l'importance de renforcer les moyens de subsistance des populations dépendantes des pâturages. La MONGOLIE a appelé à une participation significative des éleveurs. Le TADJIKISTAN et le BHOUTAN ont appelé à l'implication des jeunes.

L'AFRIQUE DU SUD a plaidé en faveur de stratégies nationales et de la mise en œuvre d'une gestion durable des pâturages, le YÉMEN citant les questions de régime foncier et de propriété foncière privée comme étant des obstacles. Le BHOUTAN a souligné que les pâturages ne sont pas seulement des zones de pâturage, mais des paysages vivants qui soutiennent des cultures et des communautés uniques.

La SYRIE a appelé à la préservation des traditions pastorales locales, des terres et des savoirs. Le PÉROU a appelé à une collaboration avec les Parties, les organisations internationales, la société civile et d'autres acteurs afin de garantir que les résultats de la COP 17 soient concrétisés.

La SOCIÉTÉ CIVILE a appelé les Parties à mettre en œuvre les droits des éleveurs à la terre et à la mobilité, à élaborer des données sur le régime foncier et des systèmes de suivi, à recadrer la NDT en tenant compte des droits des éleveurs, et à veiller à ce que toute initiative de restauration et de conservation soit menée conformément à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et à la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Le **Groupe de contact** a achevé sa première lecture du projet de décision le mardi 25 août. Les discussions ont porté sur les points suivants : la question de savoir s'il fallait ou non faire référence au CMB et, le cas échéant, de quelle manière ; si le libellé relatif au régime foncier devait inclure une référence à « des droits fonciers sûrs et un accès équitable à la terre et à l'eau, conformément aux Directives volontaires sur le régime foncier » et être « conforme aux législations nationales » ; et les possibilités de créer une Journée internationale des pâturages et des éleveurs.

Le jeudi 27 août, les Parties ont achevé leur deuxième lecture du projet de décision. Concernant un paragraphe reconnaissant le rôle essentiel des éleveurs en tant que gardiens des écosystèmes des pâturages, les Parties ont finalement convenu de mentionner l'importance de la mobilité transfrontalière. Dans un paragraphe du préambule saluant les mesures nationales, les Parties ont convenu de ne faire référence ni au CMB ni aux objectifs de la NDT.

Dans ce même paragraphe, les Parties ont également échangé leurs points de vue sur l'opportunité de renforcer la résilience

climatique, ainsi que l'adaptation et l'atténuation. Finalement, l'adaptation et l'atténuation y ont été supprimées. Concernant la constitution d'une base de données factuelles pour combler les lacunes en matière de connaissances et de données, les pays étaient en désaccord sur la nécessité de prendre en compte les savoirs « traditionnels » ou « locaux », s'accordant finalement sur « les savoirs accumulés par les éleveurs ».

Un paragraphe invitant les Parties à améliorer la sécurité foncière dans les pâturages conformément aux DVGRF est resté entre crochets, à la suite de la demande d'une Partie visant à le supprimer. Cette même Partie a également demandé la suppression de toute mention des « Peuples autochtones » et des « Communautés locales » dans un paragraphe consacré à la sensibilisation et à la mise en évidence de l'importance des pratiques des éleveurs et des autres parties prenantes dans la lutte contre la DDTs.

Le vendredi 28 août, le Groupe de contact a conclu ses discussions sur ce point de l'ordre du jour. Au cours de la séance plénière du soir, la GC a approuvé le projet de décision et l'a transmis à la COP pour adoption.

Décision finale : Dans la décision (ICCD/COP(17)/L.19), la COP, *entre autres* :

reconnait la Coalition des États des pâturages comme un partenaire stratégique de mise en œuvre de la décision [29/COP.16](#), et encourage un renforcement de la collaboration entre la Coalition, le Secrétariat de la CNULCD, le Mécanisme mondial (MM), l'ISP, les organisations régionales, les instituts de recherche, les partenaires de développement et la société civile, sous réserve de la disponibilité des ressources, afin de conserver, de gérer de manière durable et de restaurer les pâturages ;

encourage les Parties à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des cadres juridiques pour la gestion durable, la conservation et la restauration des pâturages ;

invite les Parties, les bailleurs de fonds, les partenaires, la société civile et les autres parties prenantes à soutenir l'Initiative phare sur les pâturages ; et

invite les Parties à améliorer la sécurité foncière dans les pâturages, conformément aux DVGRF.

La COP demande en outre au Secrétariat et au Mécanisme mondial, sous réserve de la disponibilité des ressources, de continuer, *entre autres*, à :

- sensibiliser et démontrer la valeur de pâturages sains, ainsi que de leur gestion durable, par l'élaboration de supports de communication stratégiques et de campagnes de sensibilisation, notamment en explorant avec les Parties la possibilité d'instaurer une Journée internationale des pâturages et des éleveurs ;
- constituer une base factuelle afin de combler les lacunes en matière de connaissances et de données, élaborer des directives sur les bonnes pratiques, des outils et d'autres mesures de renforcement des capacités, et éclairer la conception de projets et de programmes visant à conserver, gérer de manière durable et restaurer les pâturages, en tenant compte des connaissances accumulées par les éleveurs ; et
- élaborer un portefeuille de projets et de programmes relatifs aux pâturages qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition, la résilience face à la sécheresse, les moyens de subsistance locaux, la participation des femmes et des jeunes, l'éducation et la gestion responsable des ressources des pâturages.

La COP demande également au Secrétariat et au Mécanisme mondial (MM) de continuer à associer le secteur privé à la gestion durable, à la conservation et à la restauration des pâturages ainsi qu'à l'autonomisation des éleveurs, notamment par le biais de

l'initiative « Business4Land » ; et d'apporter un soutien aux Parties, sur demande, pour la création d'une Coalition des États de pâturages dirigée par les pays, en utilisant les fonds déjà engagés dans le cadre du projet « GEF-UNCCD Mongolia COP17 Legacy ».

Programme et budget : Le lundi [17 août](#), le Secrétariat a présenté le Programme et le budget pour l'exercice biennal 2027–2028 ([ICCD/COP\(17\)/7](#) et [ICCD/COP\(17\)/INF.1](#)), les résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention ([ICCD/COP\(17\)/INF.3](#)), le rapport sur l'état des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la Convention (2025–2026) ([ICCD/COP\(17\)/INF.7](#)) et le rapport du Bureau d'évaluation ([ICCD/COP\(17\)/INF.2](#)). Le Secrétariat a présenté trois scénarios budgétaires : un scénario de croissance nominale nulle, un scénario de croissance réelle nulle et une augmentation de 28,69 % visant à créer trois postes supplémentaires. Le Comité des commissaires aux comptes des Nations unies a donné un aperçu de ses [rapports d'audit financier et de performance](#). Ensuite, le Secrétariat a présenté le rapport du Bureau d'évaluation ([ICCD/COP\(17\)/INF.2](#)).

L'UE a insisté pour que les déficits actuels dans les contributions budgétaires soient comblés. Le BRÉSIL a souligné que, si la discipline budgétaire est nécessaire, elle ne doit pas conduire au gel des postes indispensables. Il a fait remarquer que la viabilité financière exige le paiement intégral des contributions, mais qu'il convient d'éviter d'imposer des charges supplémentaires aux pays en développement.

La CHINE a suggéré que le Secrétariat réforme et normalise ses processus financiers afin de garantir une utilisation efficace des ressources. Elle a proposé que la COP exhorte les Parties ayant des arriérés de paiement à s'acquitter de leurs obligations.

Le JAPON a soutenu le budget à croissance nominale nulle, soulignant l'importance d'une gestion rentable et efficace des fonds, et a proposé que les coûts opérationnels supplémentaires soient couverts par des contributions volontaires et des mécanismes externes.

L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAIN, a souligné qu'un budget adéquat est essentiel pour respecter les engagements, et a insisté sur le fait que la région ne peut accepter un élargissement de son mandat sans ressources supplémentaires proportionnées. Le MAROC a souligné que les contributions volontaires ne peuvent se substituer au financement du budget ordinaire et a appelé à un budget équilibré et axé sur les résultats.

La SOCIÉTÉ CIVILE a appelé à des engagements financiers plus fermes et a souligné l'importance d'investir directement dans les acteurs locaux et les organisations de base.

Le Président Cherki a proposé, et les délégués ont accepté, de renvoyer ce point de l'ordre du jour au Groupe de contact sur le budget, qui s'est réuni tout au long des deux semaines pour négocier le budget et les décisions connexes.

Le vendredi 28 août, la GC a approuvé les projets de décision et les a transmis à la COP pour adoption.

Décisions finales : Dans la décision finale relative aux règles financières (ICCD/COP(17)/L.16), la COP adopte les règles financières mises à jour, telles qu'elles figurent en annexe. Les règles financières régissent l'administration financière de la COP de la CNULCD, de ses organes subsidiaires, du Secrétariat et du MM, et sont fondées sur le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, avec lesquels elles sont en conformité.

Dans la décision finale relative au budget (ICCD/COP(17)/L.17), la COP adopte un budget à croissance nominale nulle d'un montant de 17 744 748 euros, qui maintient le budget de base à la même valeur nominale que pour l'exercice biennal

2025-2026. La décision exhorte également, *entre autres*, toutes les Parties qui n'ont pas versé leurs contributions pour 2026 à le faire sans délai.

Questions de procédure : Participation et implication des organisations de la société civile aux réunions et processus de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification : Ce point de l'ordre du jour n'a pas été examiné, les États-Unis s'étant opposés à son inscription à l'ordre du jour.

Participation et implication du secteur privé aux réunions et processus de la CNULCD et stratégie d'engagement des entreprises : Le mercredi 19 août, le Secrétariat du Mécanisme mondial a présenté le document (ICCD/COP(17)/4).

De nombreux participants, notamment le CHILI, l'UE, le GROUPE AFRICAÏN, le BRÉSIL et la CHINE, se sont prononcés en faveur d'une participation accrue du secteur privé pour faire progresser le financement et l'utilisation durable des terres. Le GROUPE AFRICAÏN a déclaré que l'initiative « Business4Land » pourrait jouer un rôle déterminant et s'est félicité de l'émergence d'un secteur financier durable axé sur la résilience face à la sécheresse.

Le BRÉSIL a déclaré que la participation du secteur privé ne devait pas porter atteinte au leadership de l'État, et que les ressources du secteur privé ne devaient pas se substituer aux financements publics. L'AFRIQUE DU SUD a appelé à tirer parti de l'expertise, de l'innovation et des ressources financières du secteur privé. Le JAPON a encouragé une approche impliquant l'ensemble de la société.

Le BRÉSIL, la MONGOLIE, ainsi que la SOCIÉTÉ CIVILE ET LES PEUPLES AUTOCHTONES ont souligné que l'engagement du secteur privé devait être transparent et s'accompagner de solides garanties environnementales et sociales. Le BOTSWANA a appelé à ce que les financements destinés à la restauration parviennent à ceux qui en ont le plus besoin.

Afin de favoriser l'engagement du secteur privé, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, s'exprimant au nom du SECTEUR PRIVÉ, a insisté sur la nécessité de créer des cadres politiques cohérents et stables, de réduire les risques liés aux investissements et de renforcer les cadres de responsabilité et de mesure de l'impact.

Jeudi 20 août, au sein du **Groupe de contact**, le projet de décision a fait l'objet d'un débat. Concernant un paragraphe appelant les Parties à collaborer avec le secteur privé dans la mise en œuvre de la Convention, le Groupe a débattu de la question de savoir si cela devait se faire sous la direction des gouvernements nationaux. Les délégués ont également débattu, *entre autres*, de l'opportunité d'inclure des garanties environnementales et sociales lors du « renforcement des conditions réglementaires favorables » aux contributions du secteur privé.

Le vendredi 21 août, certaines Parties ont demandé la suppression du texte portant sur la mise en œuvre des recommandations du secteur privé concernant les terres agricoles aux niveaux national et infranational. Concernant la facilitation de la participation des entités commerciales et industrielles aux réunions et processus de la Convention, les positions divergeaient sur la question de savoir s'il fallait encourager leur intégration au sein des délégations des organisations accréditées et des institutions nationales, et garantir la transparence quant à leurs affiliations et aux conflits d'intérêts potentiels. Les délégués ont également débattu, *entre autres*, de la question de savoir s'il fallait préciser que les capitaux privés ne devaient pas se substituer aux financements publics.

Le mercredi 26 août, les Parties ont convenu de supprimer une référence aux coûts et aux pertes liés à la DDTS. À l'issue d'un long débat sur les modalités d'engagement, les Parties se sont

mis d'accord sur un texte visant à promouvoir, le cas échéant, la participation et l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre de la Convention. Les négociations se sont poursuivies jusqu'à la soirée.

Le vendredi 28 août, le Groupe de contact a conclu ses discussions sur ce point de l'ordre du jour. Dans la soirée, la GC a approuvé le projet de décision et l'a transmis à la COP pour adoption.

Décision finale : Dans cette décision, la COP, *entre autres* :

- invite les Parties à collaborer activement avec le secteur privé dans la mise en œuvre de la Convention ;
- encourage les Parties à renforcer les conditions réglementaires propices à des contributions substantielles du secteur privé à la NDT ;
- invite les Parties à examiner comment les recommandations du secteur privé concernant les terres agricoles, figurant dans l'annexe du document ICCD/COP(17)/4, pourraient être mises en œuvre aux niveaux national et infranational ;
- invite les Parties à soutenir la mise en place de pôles « Business4Land » aux niveaux national ou régional ;
- encourage les Parties à faciliter la participation de représentants d'entités du monde des affaires et de l'industrie aux réunions et aux processus de la Convention ;
- demande aux Parties d'étendre le recours aux approches de financement mixte et aux instruments de réduction des risques, et de reconnaître la résilience foncière et face à la sécheresse comme une classe d'actifs stratégique, afin de mobiliser des capitaux privés pour la mise en œuvre de la Convention.

La décision demande en outre au Secrétariat et au Mécanisme mondial :

- de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'engagement du secteur privé 2021-2030 et de développer davantage l'initiative « Business4Land » en tant que principal vecteur de l'engagement du secteur privé dans le cadre de la Convention ;
- de poursuivre les travaux sur la publication d'informations par les entreprises et la fixation d'objectifs liés aux terres ;
- de continuer à développer les volets de l'initiative « Business4Land » consacrés à la résilience face à la sécheresse ;
- de continuer à soutenir le Conseil des champions de « Business4Land » et à aider ses membres à traduire les engagements des entreprises en matière de développement durable en actions concrètes favorables aux terres et résilientes face à la sécheresse tout au long des chaînes d'approvisionnement ;
- de mettre en place et étendre progressivement le réseau de pôles « Business4Land » aux niveaux national et régional ;
- d'élaborer de nouvelles voies permettant aux entités du secteur privé de contribuer aux initiatives phares, aux projets transformateurs et aux programmes ;
- de continuer à s'appuyer sur des approches de financement mixte et des instruments financiers innovants ; et
- de faciliter l'organisation du Forum des entreprises sur la gestion durable des terres et la résilience face à la sécheresse, ainsi que des forums connexes, lors des futures sessions de la COP.

Programme de travail de la dix-huitième session de la

Conférence des Parties : Le vendredi 21 août, le Président Cherki a présenté le projet de décision relatif au programme de travail de la COP 18, figurant dans [le document ICCD/COP\(17\)/12](#).

L'UE s'est déclarée favorable à l'adoption de l'ordre du jour de la COP 17 dans son intégralité, soulignant qu'il était essentiel de poursuivre les travaux sur tous les points. Elle a exprimé l'espoir que la COP 18 aborde tous les points de la COP 17, y compris

ceux qui n'avaient pas pu être examinés, en notant qu'elle avait pris en compte les voix et les préoccupations de la société civile, des Peuples autochtones, des Communautés locales, des femmes, des jeunes et d'autres parties prenantes, y compris le monde des affaires. Elle a proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'efficacité des processus, « ce qui peut nous aider à mener à bien notre travail de manière significative et efficace ».

Le BRÉSIL s'est dit préoccupé par les points bloqués de l'ordre du jour de la COP 17 et a souligné que le fait de ne pas adopter l'intégralité du projet d'ordre du jour convenu lors de la COP 16 n'est pas seulement une question de fond, mais menace la légitimité du processus de la CNULCD. Il a exprimé l'espoir que la COP 18 puisse aborder tous les sujets, y compris la participation de la société civile, des Peuples autochtones, des Communautés locales, l'égalité des genres et les synergies. Il a également appelé à l'inclusion d'un point à l'ordre du jour consacré à la bioéconomie.

LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES ont appelé à leur participation effective tant à la COP 17 qu'à la COP 18. Ils ont fait remarquer que cela n'était pas facultatif au titre de la CNULCD, puisque les procédures actuelles de participation de la société civile ont été adoptées lors de la COP 9 et réaffirmées à chaque COP depuis lors. Ils ont appelé la COP 18 à élargir la participation de la société civile à la COP et aux groupes de contact, soulignant que les parties prenantes apportent des solutions pour lutter contre la DDTs.

Au sein du **Groupe de contact**, le jeudi 27 août, les Parties ont examiné le projet de décision. Une délégation a suggéré d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'efficacité et l'efficience des procédures et des processus de la COP et des organes subsidiaires, en précisant qu'elle avait proposé un point similaire à l'ordre du jour du CRIC. Un groupe de Parties a émis des réserves, dans l'attente de consultations régionales et d'une explication du conseiller juridique concernant cet ajout aux deux ordres du jour.

Dans le cadre des cadres politiques et des questions thématiques, une délégation, soutenue par certaines et contestée par d'autres, a proposé d'ajouter un sous-point sur la bioéconomie durable. À la suite de l'accord sur la voie à suivre concernant la sécheresse, un point distinct de l'ordre du jour sur la sécheresse a été ajouté. Bien que des désaccords subsistent quant aux parties prenantes avec lesquelles tenir des sessions de dialogue interactif, les Parties ont convenu de convoquer les quatre groupes de travail, tout en respectant la représentation géographique.

Les délégués ont également convenu de demander au Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre de toutes les décisions de la COP relatives aux points de l'ordre du jour spécifiés dans le programme de travail, y compris les points bloqués au cours de cette COP.

Le vendredi 28 août, le groupe de contact a conclu ses discussions. Dans la soirée, la GC a approuvé les projets de décision et les a transmis à la COP pour adoption.

Décisions finales : Dans la décision relative à la date et au lieu de la COP 18 (ICCD/COP(17)/L.2), la COP décide que la COP 18 se tiendra en Égypte en 2028, à une date qui reste à déterminer.

Dans la décision relative au Programme de travail de la COP 18 (ICCD/COP(17)/L.21), la COP adopte une liste des points à l'ordre du jour de la COP 18 et convient d'y inclure des sessions de dialogue interactif avec les parties prenantes concernées, notamment les ministres, les organisations de la société civile, le monde des affaires, la communauté scientifique et les parlementaires. La COP décide en outre de convoquer les quatre groupes de travail, tout en veillant au respect de la représentation géographique.

Séance plénière de clôture de la GC : Le vendredi 28 août, la GC a transmis à la COP tous ses projets de décision, à l'exception du projet de décision sur les migrations, qui sera inclus dans le Programme de travail pour examen lors de la COP 18.

Comité chargé de l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention

Lundi après-midi [17 août](#), la Présidente du CRIC, Philippine Dutailly, a ouvert la séance. La Secrétaire exécutive de la CNULCD, Mme Fouad, a souligné que les Parties se trouvaient à un moment décisif pour la mise en œuvre et a mis en avant trois priorités : mobiliser des ressources à grande échelle pour mener à bien la mise en œuvre de la Convention et de l'ODD 15.3 (neutralité en matière de dégradation des terres) ; renforcer le renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des communautés locales ; et améliorer le suivi et l'établissement de rapports.

À l'issue des déclarations liminaires, le CRIC a adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux ([ICCD/CRIC\(24\)/1/Rev.1](#)) et a approuvé la création d'un groupe de contact, en désignant Charles Lange (Kenya) comme Facilitateur.

Mise en œuvre effective de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional : examen du rapport

du CRIC sur sa vingt-troisième session : le lundi 17 août, le Facilitateur Lange a présenté le rapport ([ICCD/CRIC\(23\)/8](#)). Il a mis en avant les conclusions et recommandations visant à faire progresser la mise en œuvre de la Convention et du Cadre stratégique 2018-2030, *notamment* en ce qui concerne : les objectifs volontaires en matière de NDT ; les cadres politiques et les questions thématiques relatives aux TSP et au Régime foncier ; ainsi que l'élaboration et la promotion d'activités de renforcement des capacités ciblées.

La SOCIÉTÉ CIVILE a exprimé sa gratitude au CRIC pour ses efforts visant à soutenir la mise en œuvre. Elle a toutefois souligné que le succès ne devait pas être mesuré uniquement à l'aune des politiques, des rapports et des stratégies, mais aussi à celle des résultats concrets sur le terrain qui autonomisent les communautés et améliorent les conditions de vie.

Le CRIC a pris note du rapport.

Fonctionnement des institutions de la Convention et des

Organes subsidiaires : Le Secrétariat a présenté le rapport ([ICCD/COP\(17\)/INF.4](#)) et a *notamment* souligné que 116 pays avaient atteint leurs objectifs en matière de NDT, et que 22 projets visant à mettre en œuvre des mesures pour atteindre ces objectifs avaient bénéficié d'un financement total de 1,48 milliard de dollars américains.

Le CRIC a pris note du rapport.

Élaboration et promotion d'activités de renforcement des

capacités ciblées : Le [mardi 18 août](#), le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/CRIC\(24\)/3](#)). À l'issue d'une table ronde réunissant notamment des représentants de l'Initiative mondiale pour les terres (IMT) du Groupe des 20, du Secrétariat de la CNULCD et du MM, de nombreuses Parties ont appelé à une approche axée sur la demande qui tienne compte des priorités nationales, ainsi qu'à des ressources financières et techniques adéquates et prévisibles.

La CHINE a appelé à davantage d'orientations et d'assistance technique concernant les systèmes de suivi et la conversion des indicateurs. Le MONTÉNÉGRO a encouragé le Mécanisme mondial, les institutions financières et les partenaires à mobiliser des financements spécifiques pour les « communautés d'apprentissage et de pratique » afin de garantir leur impact à long terme et leur extension à plus grande échelle.

L'UE a appelé à la mise en place d'un processus et d'un calendrier clairs pour la création de centres régionaux de

renforcement des capacités, comprenant les enseignements tirés, les options concernant les modalités et une proposition claire pour la suite du processus qui devra être décidée lors de la COP 18.

Les PHILIPPINES ont décrit leur approche du renforcement des capacités, qui commence dès le plus jeune âge par un programme visant à sensibiliser les élèves à la santé des sols et à la gestion responsable de l'environnement. La GUYANE a souligné le manque de financement à long terme dans sa région, appelant à des investissements dans la connectivité et la culture numérique adaptés aux réalités des PEID.

La RÉPUBLIQUE DOMINICAINE a déclaré que le renforcement des capacités nécessite une coordination intersectorielle pour faciliter l'accès au financement, au transfert de technologies et à l'échange de connaissances. Le MONTÉNÉGRO, la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, la MOLDAVIE et les ÎLES COOK ont tous salué l'Académie des jeunes négociateurs et son programme « Land Youth Negotiator ».

Le BRÉSIL et l'OUGANDA ont appelé à une coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire. Le SOUDAN s'est déclaré favorable au renforcement : des institutions nationales ; des systèmes de suivi et d'information ; des capacités des communautés locales, des agriculteurs et des éleveurs à adopter des pratiques de Gestion durable des terres (GDT) ; ainsi que des capacités nationales de mise en œuvre et d'établissement de rapports. L'OUGANDA a déclaré que le renforcement des capacités devait être considéré comme un investissement.

Attirant l'attention sur [l'Initiative d'Ankara](#), la TURQUIE a présenté ses contributions au renforcement des capacités des pays du nord de la Méditerranée en matière de suivi de la dégradation des terres, de la sécheresse et de GDT. Le SURINAME a mis l'accent sur le soutien continu au renforcement des capacités dans les domaines des rapports nationaux, de l'information géospatiale, des technologies d'observation de la Terre, du suivi de la dégradation des terres et des systèmes d'alerte précoce en cas de sécheresse.

L'AFRIQUE DU SUD, avec KIRIBATI, a mis en avant les opportunités offertes par les approches informelles de renforcement des capacités. HAÏTI a souligné la nécessité de renforcer les capacités techniques locales. Le ZIMBABWE s'est déclaré favorable à une approche pilotée par les pays qui autonomisent les femmes et les jeunes et favorise la coopération Sud-Sud.

DJIBOUTI a recommandé, *entre autres*, l'élaboration de plans d'action nationaux sur la sécheresse et les pâturages, ainsi que la formation des jeunes à l'utilisation de l'Intelligence artificielle (IA) afin d'éviter toute fracture numérique. Le PANAMA a souligné l'importance du renforcement des capacités pour permettre aux pays de générer et d'utiliser leurs propres données. L'INDONÉSIE a souligné la nécessité d'une formation au niveau communautaire et local. Les ÎLES SALOMON ont indiqué la nécessité de renforcer les capacités humaines pour améliorer les pratiques de Gestion durable des terres.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES PEUPLES AUTOCHTONES ont appelé les Parties, *entre autres*, à : élaborer une stratégie de renforcement des capacités centrée sur les personnes et à donner la priorité à l'innovation communautaire ; reconnaître les savoirs et pratiques autochtones et communautaires comme des atouts scientifiques ; investir dans la jeunesse en tant que leaders de la restauration des terres ; et renforcer les réseaux régionaux de connaissances.

Le mardi 18 août au soir, le **Groupe de contact** du CRIC a entamé les discussions sur le projet de décision. Les Parties ont examiné plusieurs paragraphes nouvellement proposés, ce qui a donné lieu à des échanges sur la question de savoir s'ils

allaient au-delà de l'objet principal de la Convention, ainsi que sur l'intérêt de mentionner explicitement des éléments et des initiatives spécifiques.

Les discussions se sont poursuivies le jeudi 20 août, lorsque les Parties ont débattu de l'opportunité d'inclure des références spécifiques à la collaboration avec, *entre autres*, la Global Land Initiative du G20 et l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse, afin d'accroître le renforcement des capacités et la coopération technique fondés sur des partenariats. Une Partie a demandé la suppression de ces références et a préféré que le texte fasse référence à des « initiatives pertinentes ». Les Parties ont également discuté de l'utilisation responsable de l'IA.

Le vendredi 21 août, les délégués ont échangé leurs points de vue sur les liens étroits entre le renforcement des capacités, la coopération technique et la coopération scientifique, ainsi que sur l'importance de les aborder de manière cohérente et intégrée, plutôt que de manière isolée.

Certaines Parties ont émis des réserves ou demandé la suppression des formulations reconnaissant la contribution des « technologies sociales » à l'intensification des activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention, soulignant que la portée de ces formulations n'était pas claire.

Concernant un paragraphe opérationnel sur le « renforcement » par le MM des activités de développement des capacités, une Partie a exprimé des inquiétudes quant à la faisabilité de tels efforts, soulignant les contraintes budgétaires, et a préféré utiliser le terme « poursuite ». D'autres Parties ont exprimé leur désaccord, notant que de telles activités sont déjà en cours, tandis qu'une autre a déclaré que le terme « renforcement » n'a pas nécessairement d'implications budgétaires, mais pourrait impliquer que le MM s'efforce d'élargir ses partenariats pour soutenir le renforcement des capacités.

Le jeudi 27 août, les délégués se sont attachés à rationaliser le projet de texte en s'efforçant de supprimer certains paragraphes ou d'intégrer des propositions issues de l'ensemble du texte de la décision dans d'autres paragraphes. Des discussions approfondies ont suivi au sujet d'un paragraphe opérationnel demandant au Secrétariat et au Mécanisme mondial d'évaluer les enseignements tirés de l'architecture régionale de soutien mise en place pour le processus de rapport de 2026 et d'explorer les options permettant de définir l'avenir, le rôle, la portée et les modalités éventuels des pôles régionaux et des centres d'excellence. Certaines Parties ont exprimé des préoccupations concernant les implications budgétaires, *notamment* du processus de consultation nécessaire pour évaluer l'extension de ces pôles et centres.

Concernant un autre paragraphe encourageant les Parties à tirer pleinement parti, *entre autres*, des outils numériques développés dans le cadre de la Convention, certaines Parties ont demandé qu'il soit précisé que l'utilisation de ces outils « n'est pas obligatoire » et qu'il soit garanti « qu'une Partie contractante ou un observateur ne présente pas d'informations relatives à une autre Partie contractante ».

Les Parties ont poursuivi leurs échanges de vues sur des questions transversales. Dans un paragraphe opérationnel invitant les communautés d'observation de la Terre à continuer de renforcer les efforts de renforcement des capacités parmi les Parties en vue de la mise en œuvre de la Convention, une Partie a demandé la suppression des références à la prise en compte de la dimension de genre, à l'inclusion des jeunes et à des initiatives spécifiques, notamment l'initiative phare « NDT » sur l'observation de la Terre. Elle a également demandé la suppression des références aux synergies entre les Conventions de Rio.

Le vendredi 28 août, le Groupe de contact s'est réuni et a conclu ses discussions sur ce point de l'ordre du jour. Dans la soirée, le CRIC a approuvé le projet de décision et l'a transmis à la COP pour adoption.

Décision finale : Dans cette décision, la COP demande au Secrétariat et au Mécanisme mondial, *entre autres* :

- de continuer à assurer un renforcement des capacités axé sur la demande ;
- de consulter les Parties sur les grandes lignes de la stratégie de renforcement des capacités et de préparer un projet qui sera examiné lors de la 25e session du CRIC et soumis à l'examen de la COP 18 ;
- de continuer à renforcer le développement des capacités fondé sur le partenariat et la coopération technique ; et
- d'évaluer les enseignements tirés de l'architecture régionale de soutien mise en place pour le processus de rapport de 2026 et de préparer des options consolidées pour examen lors de la 25e session du CRIC.

Elle encourage également les Parties à recenser les lacunes de capacités restantes et les domaines prioritaires nécessitant un soutien supplémentaire, en fonction des circonstances nationales, et les invite, conformément aux articles 5 (Obligations des pays Parties touchés), 6 (Obligations des pays Parties développés) et 20 (Ressources financières), à mobiliser des ressources pour les activités de renforcement des capacités qui les aident à mettre en œuvre la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional.

Amélioration des procédures de communication d'informations ainsi que de la qualité et des formats des rapports à soumettre à la COP : Ce point a été examiné lors d'une réunion conjointe du CRIC et du CST (voir ci-dessous).

Mobilisation d'investissements supplémentaires et relations avec les mécanismes financiers : Rapport du FEM sur le financement des Programmes et Projets relatifs à la DDTS : Le [mardi 18 août](#), Ulrich Apel, du FEM, a présenté le rapport ([ICCD/CRIC\(24\)/INF.1](#)) sur les activités menées dans le cadre du domaine d'intervention « Dégradation des terres » du FEM.

L'UE a salué les engagements initiaux de 3,9 milliards de dollars US pour la FEM-9, notant qu'ils sont inférieurs de 27 % à ceux de la FEM-8, et a souligné la nécessité de faire appel à de nouveaux donateurs et à des donateurs non traditionnels. Elle s'est félicitée de l'adoption de la nouvelle stratégie d'adaptation au changement climatique dans le cadre du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour le changement climatique, et a appelé à identifier et à réduire les subventions néfastes qui contribuent à la DDTS.

Constatant la réduction des ressources financières allouées à la FEM-9 et le déficit de financement annuel de 278 milliards de dollars, le BRÉSIL et l'AFRIQUE DU SUD ont souligné que les pays développés devaient mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires. La SYRIE a demandé la levée des sanctions internationales afin de pouvoir accéder à des ressources financières pour lutter contre la DDTS. L'Australie a souligné l'importance de mobiliser les investissements privés.

ANTIGUA-ET-BARBUDA a souligné la nécessité d'une Gestion durable des terres (GDT) solide, ajoutant que les Petits États insulaires en développement (PEID) ont besoin d'approches qui tiennent compte de leurs ressources limitées et renforcent leur résilience. La TURQUIE a noté que le développement d'outils d'évaluation à haute résolution est important pour renforcer les capacités de manière durable et a expliqué comment les projets soutenus par le FEM ont contribué à transposer les objectifs de la NDT au niveau du terrain. L'INDONÉSIE a remercié le FEM pour son soutien à la restauration des mangroves.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE a déclaré que les financements du FEM devraient être plus accessibles et soutenir la restauration des terres conformément aux priorités nationales. Les PHILIPPINES ont appelé à un soutien accru pour étendre les programmes locaux de GDT et les investissements afin de pérenniser les pratiques efficaces.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES PEUPLES AUTOCHTONES ont appelé à un financement à long terme et flexible pour les projets menés par les communautés, y compris l'agriculture durable. Ils ont ajouté que les finances publiques ne devraient pas soutenir des activités conduisant à la dégradation des terres, et que les financements privés devraient respecter les droits humains.

Au sein du **Groupe de contact**, le lundi 24 août, les délégués ont échangé leurs points de vue, *notamment* sur l'opportunité d'inclure des références aux ODD dans un paragraphe du préambule et, dans un paragraphe du dispositif, de prendre note de la réduction des fonds alloués au domaine d'intervention « Dégradation des terres » dans le cadre du FEM-9. Les délégués ont également débattu de l'opportunité de demander au FEM d'améliorer la granularité de son suivi et de ses rapports sur les ressources, notamment en identifiant séparément l'allocation et l'utilisation des ressources consacrées à la lutte contre la DDTS.

Le mardi 25 août, le Groupe de contact a achevé sa première lecture. Une Partie a proposé de reconnaître que les financements privés devraient compléter les ressources financières publiques, et d'exhorter le FEM à simplifier l'accès à ses ressources et à veiller à ce que les ressources programmées dans le cadre d'approches intégrées préservent l'appropriation par les pays et évitent la fragmentation des ressources. Une autre délégation a proposé, ce à quoi plusieurs se sont opposés, de supprimer un paragraphe encourageant le FEM à tirer parti des synergies entre les Conventions de Rio et avec l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Le vendredi 28 août, le Groupe de contact s'est réuni et a conclu ses discussions sur ce point de l'ordre du jour. Dans la soirée, le CRIC a approuvé le projet de décision et l'a transmis à la COP pour adoption.

Décision finale : Dans sa décision, la COP prend note de la baisse de 27 % des engagements financiers pour le neuvième cycle de reconstitution du FEM et invite à verser des contributions supplémentaires. Elle invite également le FEM, *entre autres*, à :

- envisager de renforcer son soutien aux pays en matière de programmation et d'accès aux ressources consacrées au domaine d'intervention « Dégradation des terres » ;
- continuer à aider les Parties à s'acquitter de leurs obligations en matière de rapports dans les délais impartis ;
- continuer à renforcer le partage des connaissances, le renforcement des capacités et la diffusion des meilleures pratiques en matière de Gestion durable des terres ; et
- soutenir l'intensification du Programme 2.0 de fixation d'objectifs en matière de NDT en reliant la définition et l'affinement des objectifs NDT à la mise en œuvre et au financement, ainsi qu'au suivi et à l'établissement de rapports.

Elle demande également au FEM de continuer à soutenir la mise en œuvre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse et d'autres projets liés à la sécheresse, et encourage le FEM à poursuivre son approche intégrée de financement des projets et programmes liés à la sécheresse.

Rapport du Mécanisme mondial sur les progrès réalisés dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Convention : Le [mardi 18 août](#), dans un message vidéo, Louise Baker, Directrice générale du Mécanisme mondial, a présenté le rapport ([ICCD/CRIC\(24\)/2](#)). Elle a déclaré que le tableau qui se dessine est celui d'une ambition croissante face à

un déficit de financement, soulignant que la demande croissante dépasse les ressources disponibles. Un panel a notamment débattu du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse et du Partenariat pour le verdissement des zones arides, et a souligné la nécessité de créer des environnements propices aux investissements, de soutenir l'innovation à un stade précoce, de renforcer les capacités institutionnelles et de passer des projets pilotes à des investissements à grande échelle.

Le Secrétariat du Mécanisme mondial a reconnu la nécessité urgente de combler le déficit de financement pour la mise en œuvre de la NDT et la résilience face à la sécheresse grâce à des approches nouvelles et innovantes en matière de mobilisation des ressources.

Le mercredi 19 août, les discussions se sont poursuivies. De nombreuses Parties ont souligné qu'un accès simplifié à un financement adéquat et prévisible était essentiel pour traduire les engagements nationaux en actions concrètes sur le terrain. Plusieurs pays très vulnérables ont exposé les difficultés qu'ils rencontraient pour accéder aux financements destinés à lutter contre la DDTS.

Le GROUPE AFRICAÏN, soutenu par le BRÉSIL et de nombreux autres pays, a appelé à renforcer la mobilisation des ressources en élaborant et en mettant en œuvre une véritable stratégie assortie d'objectifs financiers précis. L'UE a encouragé le MM à identifier des opportunités de financement visant à : aider les Parties touchées à élaborer des stratégies solides de mobilisation des ressources, notamment en réorientant les subventions nuisibles à l'environnement qui contribuent à la DDTS ; intégrer les objectifs de NDT et de résilience face à la sécheresse dans les plans de développement ; développer les obligations et les prêts liés au développement durable ; étendre le financement mixte ; et faire reconnaître la résilience des terres et face à la sécheresse comme une classe d'actifs stratégique par les institutions de financement du développement.

L'ARGENTINE a appelé à un financement adapté aux réalités nationales afin de renforcer les capacités des pays à revenu intermédiaire. Elle a demandé des précisions sur le financement du deuxième cycle du Programme de définition des cibles de la Neutralité en matière de dégradation des terres (PDC NDT 2.0). En réponse, le Mécanisme mondial a indiqué que 18 pays bénéficient d'un soutien dans le cadre de ce deuxième cycle et que, à mesure que des ressources supplémentaires seraient disponibles, d'autres pays seraient inclus.

Constatant la réticence du secteur privé à investir dans des environnements à haut risque, le BRÉSIL a souligné l'importance du financement public pour créer des conditions favorables. Il a déploré que le projet de texte de décision actuel soit insuffisant pour combler le déficit de financement et ne rappelle pas de manière adéquate les engagements des pays développés.

La CHINE a recommandé de confier aux centres régionaux un rôle actif dans l'identification des lacunes en matière de données, la réalisation d'évaluations de la NDT et l'élaboration de projets de restauration des terres. Elle s'est déclarée favorable à l'utilisation de la télédétection à haute résolution pour renforcer la fiabilité des scénarios de référence des projets et améliorer leur bancabilité.

Le MONTÉNÉGRO a insisté sur le développement continu des réservoirs de projets nationaux et sur le renforcement des liens concrets entre les mécanismes nationaux et les organismes de financement. SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES a exhorté les Parties à reconnaître les vulnérabilités spécifiques des PEID et à veiller à ce que le financement soit adapté à leur situation. Le TIMOR-LESTE a déploré le recours à des cycles de

projets fragmentés et à court terme qui compromettent la durabilité des objectifs de NDT.

Le MOZAMBIQUE et les PHILIPPINES ont souligné que les financements devaient être acheminés vers les communautés locales, les petits agriculteurs, les femmes et les jeunes. Soulignant que l'Afrique est celle qui a le plus besoin de financements, l'ALGÉRIE a exprimé l'espoir que cette session débouche sur des recommandations concrètes permettant de combler le déficit de financement.

Au sein du **Groupe de contact**, le mardi 25 août, plusieurs pays se sont prononcés en faveur d'une demande adressée au Mécanisme mondial (MM) visant à renforcer son soutien aux Parties qui sont des pays en développement, notamment par le biais d'évaluations des besoins financiers au niveau national, de plans d'investissement et de stratégies d'accès aux financements internationaux publics et privés. Les délégués ont également débattu de l'étendue de la collaboration entre le MM et les organisations régionales, les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales.

Le vendredi 28 août, le CRIC a approuvé le projet de décision et l'a transmis à la COP pour adoption.

Décision finale : Dans cette décision, la COP invite les Parties, *entre autres* :

- à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la Convention, conformément aux articles 5 (Obligations des pays parties touchés), 6 (Obligations des pays parties développés) et 20 (Ressources financières) ;
- pour celles qui sont membres du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse à continuer à développer ce partenariat et à s'engager à ses côtés dans l'élaboration de projets éligibles à un financement en faveur de la résilience face à la sécheresse ; et

- à envisager l'adoption de l'Initiative mondiale de mise en œuvre sur les Tempêtes de sable et de poussière (IM-TSP). Elle demande également que le MM, *entre autres* : soutienne le déploiement du Programme de définition des cibles NDT 2.0 dans d'autres pays, en accordant la priorité à ceux qui figurent actuellement sur la liste d'attente ;

- finalise l'élaboration d'une stratégie assortie d'un calendrier précis visant à accroître la mobilisation de fonds sur la base de l'évaluation des besoins financiers de la CNULCD ;

- finalise l'élaboration et le déploiement de la boîte à outils de financement pour la mobilisation des ressources ;

- révise et met à jour l'évaluation des besoins financiers de la CNULCD en tenant compte des résultats du processus de rapports nationaux de 2026 ;

- intègre les résultats du cycle de rapports de 2026 dans la boîte à outils de financement ;

- promue des mécanismes de financement innovants pour la restauration des terres et la résilience face à la sécheresse ;

- contribue au renforcement des capacités des pays afin d'améliorer la coordination intersectorielle ;

- présente des outils intégrés d'aide à la décision qui relient la fixation volontaire d'objectifs dans le cadre de l'initiative « NDT » et la résilience face à la sécheresse à la prise de décision en matière d'investissement ;

- accélère les efforts visant à soutenir l'engagement du secteur privé et à promouvoir l'innovation ; et

- poursuive le développement et la mise en œuvre de l'IM-TSP.

Enfin, elle invite le MM à collaborer avec le Bureau d'évaluation de la CNULCD afin de commander une évaluation indépendante exhaustive du Fonds NDT, destinée à éclairer et à orienter la mise en œuvre de la Facilité d'investissement pour la résilience face à la sécheresse.

Questions de procédure : Programme de travail de la vingt-cinquième session du CRIC : Le mardi 25 août, le CRIC a tenu une brève séance au cours de laquelle le Secrétariat a présenté le projet de décision relatif au Programme de travail ([ICCD/CRIC\(24\)/5](#)).

Au sein du **Groupe de contact**, le mercredi 26 août, une Partie a demandé la suppression d'un point de l'ordre du jour comprenant un segment spécial consacré au Caucus sur l'égalité des genres, tandis que plusieurs autres Parties ont souhaité le maintenir. Deux Parties ont suggéré que ce segment spécial fasse « partie de l'ordre du jour officiel, mais se déroule en parallèle avec d'autres discussions de fond ». Plusieurs Parties ont demandé l'inclusion d'un autre point concernant l'efficacité et l'efficience des procédures et processus de la COP et des organes subsidiaires. Une Partie a émis des réserves, tandis que d'autres ont demandé sa suppression, invoquant une incertitude quant à ce qu'un tel point de l'ordre du jour impliquerait concrètement.

Le vendredi 28 août, le Groupe de contact s'est réuni et a conclu ses discussions sur ce point de l'ordre du jour. Dans la soirée, le CRIC a approuvé les projets de décision et les a transmis à la COP pour adoption.

Décisions finales : Dans la décision relative à la date et au lieu de la 25e session du CRIC (ICCD/CRIC(24)/L.1), la COP décide que la 25e session du CRIC se tiendra à Belgrade, en Serbie, en 2027, à une date qui reste à déterminer.

Dans la décision relative au Programme de travail, la COP adopte une liste de points de l'ordre du jour pour la 25e session du CRIC, y compris la tenue des réunions des groupes de concertation.

Élection des membres du bureau autres que le Président : Le Comité a nommé trois Vice-présidents : Muhammad Muttaqin, d'Indonésie (Asie-Pacifique) ; Joseph Noel, de la Grenade (GRULAC) ; et Flora Mak, du Canada (Groupe de l'Europe occidentale et autres). L'élection du vice-président représentant l'Europe centrale et orientale aura lieu à une date ultérieure.

Séance plénière de clôture du CRIC : Le vendredi 28 août, le CRIC a approuvé et transmis l'ensemble de ses projets de décision à la COP.

Comité de la science et de la technologie

Le Président du CST, Nicholas Webb, a ouvert la session le [mardi 18 août](#). La Secrétaire exécutive de la CNULCD, Yasmine Fouad, a souligné l'importance de renforcer l'ISP et de mettre en place un cadre institutionnel lui permettant de servir les Parties de manière plus réactive. Elle a en outre appelé à renforcer les rapports en s'appuyant sur des données, des données scientifiques et des connaissances plus solides, pouvant être efficacement transposées dans le processus décisionnel.

Après les déclarations liminaires, le Président du CST, M. Webb, a présenté l'ordre du jour provisoire ([ICCD/COP\(17\)/CST/1](#)).

La FÉDÉRATION DE RUSSIE s'est opposée à l'inclusion du Programme de travail de l'ISP (point 2 de l'ordre du jour). Elle s'est également opposée à la participation de l'expert ukrainien à l'ISP, mais s'est déclarée disposée à lever son objection concernant ce point de l'ordre du jour si l'expert russe était autorisé à participer au GTI-FCS.

L'UE et l'Australie ont exprimé leur soutien à l'ordre du jour provisoire. À la suite d'une proposition du Président Webb, les Parties ont adopté l'ordre du jour provisoire, à l'exception du point 2, dans l'attente de consultations supplémentaires.

L'UKRAINE a souligné que les scientifiques indépendants de l'ISP sont sélectionnés par le Bureau à l'issue d'un appel à candidatures mondial ouvert, sur la base du mérite scientifique et de l'expertise en matière de politique scientifique. Elle a

également noté que la nomination de l'expert russe au sein du GTI-FCS fait toujours l'objet de consultations régionales.

Chay Asdak (Indonésie) a été élu rapporteur du CST. Un Groupe de contact a été mis en place, animé par Joseph Noel (Grenade).

Points découlant du Programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2025-2026 : La FÉDÉRATION DE RUSSIE s'est opposée à l'examen de ce point de l'ordre du jour lors de la séance plénière d'ouverture du CST. Le vendredi 28 août, elle a retiré son objection, invoquant les progrès réalisés dans les travaux du GTI-FCS. Le point a été renvoyé au groupe de contact du CST pour examen.

Ce point de l'ordre du jour ayant été bloqué jusqu'au dernier jour de la réunion, les délégués du **Groupe de contact** ont convenu qu'il n'y avait pas suffisamment de temps pour examiner l'intégralité du projet de décision, et ont opté uniquement pour l'ajout d'un nouveau paragraphe invitant les Parties qui le souhaitent à examiner les informations et les conclusions figurant dans le rapport de synthèse des activités de l'Interface science-politique.

Décision finale : Dans la décision finale, la COP invite les Parties qui le souhaitent à examiner, selon qu'il convient et en fonction de leur situation, de leurs priorités et de leurs besoins nationaux, les informations et conclusions figurant dans le document [ICCD/COP\(17\)/CST/6](#).

Interaction entre science, politique et partage des connaissances : Rapport de synthèse sur les orientations techniques supplémentaires visant à soutenir la planification et l'adaptation face à l'aridité et à la sécheresse dans le cadre des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe : Le [mardi 18 août](#), le Secrétariat a présenté le rapport ([ICCD/COP\(17\)/CST/2](#)).

Lisa Hartmann, de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies, a présenté les grandes lignes du rapport, soulignant que l'aridité et la sécheresse constituent des risques systémiques qui nécessitent des approches holistiques et une action coordonnée.

La Vice-présidente du CST, Michelle Alvarez, a noté que les instruments de planification existants fournissent aux responsables nationaux de la planification des points d'entrée, tandis que le rapport aide à traduire la science en outils pratiques.

Andrea Toreti, membre de l'ISP, a évoqué les défis complexes posés par l'aridité et la sécheresse, et a mis en avant différentes manières dont l'innovation et les connaissances scientifiques peuvent aider à comprendre comment les risques et les impacts se propagent du niveau local aux niveaux régional et mondial.

Marcella D'Souza, Directrice du Centre d'études sur la résilience du Watershed Organization Trust, a souligné l'importance des approches ascendantes pour développer des synergies.

L'ARGENTINE a déclaré que les activités proposées devaient respecter la souveraineté, les circonstances et les capacités nationales.

Le KENYA, l'ARGENTINE et le BANGLADESH ont évoqué les efforts nationaux et les plans d'action en matière de gestion de la sécheresse et ont appelé à un soutien pour renforcer les capacités et les institutions nationales.

Le LESOTHO et l'UE ont appelé à tirer parti des synergies et à veiller à ce que les efforts se renforcent mutuellement. Le KENYA a demandé un soutien pour harmoniser les orientations techniques, le renforcement des capacités et l'accès au financement.

Le SURINAME a souligné que l'aridité et la sécheresse sont liées à la dégradation des sols, à la sécurité de l'eau, à la biodiversité, au changement climatique et à la réduction des

risques de catastrophe, et qu'elles peuvent constituer des points d'entrée pour une action intégrée. La CHINE a appelé à l'adoption accélérée de variétés de cultures résistantes à la sécheresse et de technologies non conventionnelles d'utilisation de l'eau. Elle a également souligné la nécessité de mobiliser des financements prévisibles et accessibles pour les pays en développement.

La MONGOLIE, l'ALGÉRIE, la SUISSE, l'UE et le MEXIQUE ont salué les orientations du rapport concernant l'aridité et la sécheresse. L'UE a en outre appelé à promouvoir l'agroforesterie, l'agroécologie et les technologies innovantes pour les systèmes d'alerte précoce en cas de sécheresse et les techniques agricoles résilientes.

La MONGOLIE, le ZIMBABWE, le SÉNÉGAL et d'autres ont souligné que ces orientations devaient s'accompagner d'un financement accessible, de technologies et d'un renforcement des capacités, le BRÉSIL précisant que les recommandations devaient être réalistes. L'URUGUAY a insisté sur le fait qu'un accès équitable et en temps opportun aux données était essentiel à une mise en œuvre efficace. Le SOUDAN a appelé à un financement ciblé pour soutenir les pays confrontés à des conflits et à des crises humanitaires.

Le NIGER a fait remarquer que le rapport devrait mettre davantage en évidence les impacts de l'aridité et de la sécheresse en Afrique et a évoqué les liens entre la lutte contre la dégradation des sols, l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

DJIBOUTI a insisté sur la nécessité de passer d'approches réactives à des approches proactives fondées sur la résilience, la prévention et l'anticipation, en renforçant les systèmes d'alerte précoce et en s'attaquant aux questions de gestion de l'eau et des sols.

Le Groupe de contact du CST s'est réuni, *entre autres*, mardi soir et mercredi 18 et 19 août, pour examiner le projet de texte. Parmi les questions abordées, une Partie a demandé de supprimer les références explicites aux Conventions de Rio et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et de les remplacer par « organisations multilatérales ». Le jeudi 20 août, les Parties ont poursuivi l'examen de la possibilité de modifier le titre de la décision, ainsi que les références, dans les paragraphes du préambule, à d'autres Conventions de Rio auxquelles une délégation n'est pas Partie. La deuxième lecture a finalement été suspendue en raison de questions transversales et de points liés aux points de l'ordre du jour bloqués, qui faisaient l'objet de discussions parallèles dans le cadre de consultations menées par la Présidence de la COP.

Le vendredi 28 août, le Groupe de contact a convenu de reporter la poursuite des discussions à la prochaine COP, en demandant au Secrétariat de rédiger une décision à cet effet.

Résultat final : aucune décision n'a été adoptée sur ce point de l'ordre du jour. Les Parties ont plutôt convenu de reporter l'examen de cette question à la COP 18.

Partage des connaissances, transfert de technologies et innovation : Le [mardi 18 août](#), le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/COP\(17\)/CST/3](#)).

GRENADE a souligné le potentiel de la numérisation et de l'IA pour faciliter le partage des connaissances et le transfert de technologies, mais a mis en garde contre le risque que l'IA ne creuse involontairement les inégalités existantes. Elle a exhorté le Secrétariat à rester attentif à l'aggravation de la fracture numérique et, aux côtés de la MONGOLIE et de l'ALGÉRIE, a appelé à une utilisation responsable et équitable de l'IA.

Le BRÉSIL a suggéré d'intégrer les technologies sociales dans les projets de décision pertinents et a souligné le rôle que jouent les solutions adaptées au contexte local dans la GDT. La CHINE a déclaré qu'il fallait s'efforcer de faciliter le partage et l'application

des données de télédétection, et de promouvoir l'apprentissage automatique dans les régions prioritaires.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE a proposé la création de centres d'excellence internationaux et interrégionaux dont les fonctions dépendraient des capacités et des connaissances spécifiques des pays et des institutions.

L'UE a encouragé l'amélioration continue d'outils clés tels que la « Drought Toolbox » (Dispositif d'outils sur la sécheresse), s'est félicitée de la collaboration continue entre le Secrétariat et le « World Overview of Conservation Approaches and Technologies » (WOCAT, Panorama mondial des approches et technologies de conservation), et a souligné l'importance des connaissances techniques spécifiques à chaque région.

Le MAROC a déclaré que le renforcement de l'ISP dépendait de l'élaboration de solutions de connaissances accessibles et adaptées aux réalités locales. Soulignant les dimensions locales du partage des connaissances, le JAPON et le CAMBODGE ont noté l'importance de faire le lien entre les savoirs autochtones et locaux et les données scientifiques. Les FIDJI et l'AFRIQUE DU SUD ont appelé à un flux de connaissances bidirectionnel entre les pays développés et les pays en développement. La SOCIÉTÉ CIVILE a insisté sur la participation locale à la production, au partage et à l'utilisation de l'information.

L'AFRIQUE DU SUD a préconisé des solutions adaptées au contexte local, un renforcement des échanges de connaissances Sud-Sud et le passage du partage des connaissances à leur appropriation. L'ARGENTINE a fait remarquer que l'utilisation de plateformes de données mondiales pour l'analyse nationale nécessite une validation politique. La SUISSE a encouragé les Parties à contribuer au WOCAT afin de soutenir ses activités. La SOCIÉTÉ CIVILE a averti que les technologies numériques et l'IA devaient compléter les savoirs communautaires, et non les remplacer.

Lors de la réunion du **Groupe de contact** du jeudi 20 août, les discussions ont porté sur le rôle des différents Groupes de Parties dans la facilitation du transfert de connaissances et de technologies sur la base de responsabilités communes mais différenciées, ainsi que sur l'intégration des savoirs autochtones et locaux dans la mise à l'échelle des innovations. Concernant un paragraphe relatif à la soumission de cas de bonnes pratiques pertinentes visant à renforcer la base de connaissances sur la GDT et à permettre une mise en œuvre coordonnée et fondée sur des données probantes, un pays a demandé la suppression de la référence aux Conventions de Rio. Les délibérations sur l'IA ont porté sur le rôle de l'IA dans la lutte contre la DDTs et dans la promotion de la GDT, notamment en ce qui concerne les risques liés à l'IA.

Le vendredi 28 août, le Groupe de contact a convenu de reporter la poursuite des discussions jusqu'à la prochaine COP, en demandant au Secrétariat de rédiger une décision à cet effet.

Résultat final : aucune décision n'a été adoptée sur ce point de l'ordre du jour. Les Parties ont plutôt convenu de reporter l'examen de cette question jusqu'à la COP 18.

Fonctionnement futur de l'ISP : Le [mardi 18 août](#), le Secrétariat a présenté les documents ([ICCD/COP\(17\)/CST/5](#) et [ICCD/COP\(17\)/CST/INE.2](#)).

Le BRÉSIL a souligné que : les délais pour la quatrième édition du Global Land Outlook (GLO4) devraient être alignés sur les procédures d'élaboration des rapports phares ; le choix des sujets des rapports phares et des thèmes du Programme de travail de l'ISP devrait rester une décision de fond des Parties ; et les modifications futures des procédures devraient être approuvées par les Parties et non modifiées par le Bureau.

L'ARGENTINE a insisté sur la nécessité d'une plus grande représentation régionale des scientifiques et a suggéré la création

de pôles régionaux susceptibles de favoriser une participation équitable. Le MAROC a souligné l'importance de prendre en compte les besoins et les priorités des Parties issues d'États arides et semi-arides.

L'UE s'est félicitée de la création de l'ISP en tant qu'Organe permanent et a salué la transparence du processus de sélection. Elle a salué les efforts visant à renforcer la collaboration avec les organismes scientifiques intergouvernementaux et a encouragé la mise en place de synergies dans des domaines d'intérêt commun susceptibles de déboucher sur des évaluations et des rapports conjoints.

La SUISSE a exprimé son soutien au renforcement de l'ISP, mais a demandé : si différentes modalités pour une unité d'appui technique avaient été étudiées ; des informations supplémentaires sur l'accès à un financement continu et suffisant ; et s'il existait d'autres options au-delà des rapports phares comme principal résultat de l'ISP.

Le ZIMBABWE a appelé à une plus grande participation des scientifiques africains à l'ISP et à des liens plus étroits entre l'ISP et les universités africaines. La SOCIÉTÉ CIVILE a déclaré que le succès futur de l'ISP dépendra de son caractère inclusif, transparent, accessible, interdisciplinaire et réactif.

Au sein du **Groupe de contact** du CST, le jeudi 20 août, une délégation a proposé de réexaminer les procédures de l'ISP élaborées par le Bureau du CST et figurant dans le document du Secrétariat ([ICCD/COP\(17\)/CST/5](#)), arguant que cela était prévu par [la décision 20/COP.16](#).

Le vendredi 21 août, lorsque les Parties ont repris l'examen des trois tableaux contenant les procédures de l'ISP élaborées par le Bureau du CST, elles sont parvenues à un accord provisoire indiquant qu'il s'agissait de procédures « initiales » devant être réexaminées lors de la prochaine réunion du CST.

Une discussion s'est ensuite engagée sur la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes adressées à l'ISP concernant son Programme de travail, ainsi que sur la question de savoir si celle-ci devait être approuvée par le CST ou par le Bureau du CST. Si les demandes doivent être adoptées par l'ensemble du CST, elles ne peuvent être approuvées que tous les deux ans ; or, comme l'a fait remarquer un participant, le Bureau fonctionne pendant la période intersessionnelle.

La deuxième question portait sur la responsabilité des procédures relatives à la préparation des rapports phares et à l'élaboration d'évaluations accélérées, de produits d'information et de recommandations : incombe-t-elle au CST ou au Bureau du CST ? Certaines délégations ont exprimé leur inquiétude quant au fait qu'une session extraordinaire du CST serait nécessaire pour adopter une Synthèse à l'intention des décideurs (SID) pour les rapports phares. Cela nécessiterait, en retour, des ressources financières considérables, comparables à celles requises pour financer les travaux menés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Les discussions ont porté tant sur la suppression de la SID que sur la limitation de sa longueur ou sur sa validation par le Bureau, comme le prévoyait le document initial. Une proposition avancée consistait à examiner la SID ligne par ligne lors d'une réunion ordinaire du CST et à en limiter la longueur.

Les délégués ont longuement débattu des différences entre les évaluations accélérées et les rapports phares, notamment en ce qui concerne leur nature et leurs publics cibles. Les Parties ont également discuté des procédures de demande d'évaluations accélérées, ainsi que de leurs implications budgétaires. Certains délégués ont soutenu que l'ISP n'est pas un organe

intergouvernemental et que tous les produits de l'ISP ne doivent pas nécessairement faire l'objet de négociations entre les Parties.

Le lundi 24 août, les Parties sont parvenues à un accord sur les trois tableaux résumant les procédures proposées devant être annexés à la décision, qui comprenaient désormais des précisions sur l'objectif et le processus d'élaboration des rapports phares et des évaluations accélérées, et qui précisaient le processus d'approbation des synthèses à l'intention des décideurs. Les discussions se sont poursuivies jusqu'à la soirée avec de nouveaux amendements au projet de décision.

Le mardi 25 août, les délégués ont convenu de demander au Secrétariat de continuer à mobiliser des contributions volontaires pour soutenir les travaux de l'ISP « en toute transparence et sans affectation spécifique susceptible d'influencer les priorités scientifiques ». Des divergences subsistent toutefois quant à la question de savoir si cette demande devait être transférée dans la décision relative au budget. Les Parties ont également débattu des modalités de sélection et de mise en place de l'unité d'appui technique qui contribuera à l'élaboration du GLO4.

Le vendredi 28 août, le CST a approuvé le projet de décision et l'a transmis à la COP pour adoption.

Décision finale : Dans cette décision, la COP demande au Bureau du CST de renouveler la composition de l'ISP afin de garantir une mise en œuvre efficace de son Programme de travail pour la période quadriennale 2027-2030. Elle :

- adopte les procédures initiales de l'ISP annexées à la présente décision et demande au Bureau du CST de mettre à jour la version complète de ces procédures ;
- demande à l'ISP, pour la période quadriennale 2027-2030, de préparer le GLO4 sur l'évaluation mondiale de la DDTS ;
- charge le Secrétariat de mener une étude de faisabilité afin d'évaluer les incidences budgétaires et le temps nécessaire à la négociation de textes de différentes longueurs pour la Synthèse à l'intention des décideurs (SID) du GLO4 ; et
- décide que toute unité d'appui technique ne pourra être hébergée ou mise en place qu'à la suite d'une décision explicite de la COP définissant son mandat.

Prévenir, réduire et inverser la dégradation des terres et des sols agricoles : Le [mercredi 19 août](#), le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/COP\(17\)/CST/4](#)) dans la matinée. Barron Joseph Orr, Scientifique en chef de la CNULCD, a présenté le document d'orientation intitulé « Des sols vivants, des terres productives, des paysages résilients », ainsi que son support numérique.

Concernant le support numérique, l'ARGENTINE et la SUISSE ont mis en garde contre la multiplication des outils et des portails numériques, la SUISSE soulignant le temps et les investissements considérables nécessaires pour vérifier les données présentées par l'IA. La MONGOLIE a souligné que, si l'IA peut rendre les orientations techniques plus accessibles, elle ne peut se substituer au jugement humain ni aux évaluations scientifiques menées sur le terrain. L'ARGENTINE a en outre insisté sur le fait que les ressources nécessaires à ces outils doivent être mises en balance avec les avantages qui en découlent.

La CHINE, l'UE et le MAROC ont souligné que la diversification des systèmes agricoles productifs est importante pour améliorer la santé des sols, l'UE ajoutant que cela peut contribuer à garantir une utilisation durable de l'eau, la productivité agricole, le soutien à des moyens de subsistance stables et la réduction des risques environnementaux et sociaux.

Le KENYA, le ZIMBABWE et la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO ont appelé à un accroissement des investissements dans le transfert de technologies et à un accès renforcé à des financements prévisibles

afin de permettre aux petits exploitants agricoles d'adopter des pratiques de gestion des terres résilientes.

Le BANGLADESH, le YÉMEN, l'ALGÉRIE, l'AFRIQUE DU SUD, l'UICN et la FAO ont souligné la pertinence de la hiérarchie des réponses de la NDT pour lutter contre la dégradation des terres et des sols. La FAO a en outre déclaré qu'elle aiderait les pays à traduire ces orientations en actions concrètes, *notamment* par le renforcement des capacités, l'échange de connaissances et le soutien aux politiques, tout en encourageant les Parties à continuer d'utiliser le WOCAT (Panorama mondial des approches et technologies de conservation) et d'y contribuer.

L'INDONÉSIE a déclaré que les mécanismes actuels de rapport au titre de l'ODD 15.3 nécessitent des indicateurs plus précis pour rendre compte des rendements agricoles. Le BRÉSIL a souligné le rôle important que la bioéconomie durable peut jouer pour soutenir la gestion des terres et les moyens de subsistance durables, tout en créant des incitations pour éviter, réduire et inverser la dégradation des terres.

L'AUSTRALIE a appelé à ce que les approches internationales en matière d'agriculture durable reconnaissent la diversité des paysages et des systèmes de production.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES PEUPLES AUTOCHTONES ont souligné l'importance fondamentale de renforcer les droits fonciers des femmes, des peuples autochtones, des petits agriculteurs et des éleveurs.

Lors de la réunion du **Groupe de contact** qui s'est tenue le mercredi 26 août au soir, les Parties ont entamé la première lecture du projet de décision.

Jeudi 27 août, les Parties ont mené de longues discussions portant notamment sur l'harmonisation de la terminologie dans l'ensemble du projet de texte. Dans un paragraphe du préambule consacré au rôle des terres agricoles et des sols dans la réalisation de la NDT, les délégués ont débattu de la formulation exacte à adopter concernant les systèmes agricoles et alimentaires. Une partie a déclaré que l'expression « systèmes alimentaires » n'était pas suffisante à elle seule, car elle ne couvrirait pas d'autres secteurs agricoles, tels que l'alimentation animale et la production de fibres, et a proposé l'expression « systèmes de production agricole » comme terme plus neutre. Beaucoup se sont rangés à cette suggestion. La discussion a été reprise dans un paragraphe du dispositif concernant l'analyse prospective destinée à éclairer les réponses des pays face à la dégradation. La même Partie a ajouté que les « systèmes alimentaires » au sens large incluent également la distribution et le stockage, qui n'ont aucun lien direct avec les terres, et qu'à ce titre, ils dépassent le mandat principal de la Convention.

Dans un paragraphe consacré aux pratiques de gestion des terres, les Parties ont débattu de l'opportunité d'identifier ou non des pratiques durables spécifiques pour lutter contre la dégradation des terres. Les positions divergentes des Parties comprenaient notamment : le remplacement de « SfN » par « GDT » en tant que terme générique ; la suppression de la liste des pratiques individuelles au motif qu'elle ne serait pas exhaustive par rapport au répertoire des pratiques de Gestion durable des terres (GDT) de la CNULCD ; et la suppression de toute référence à la GDT pour ne conserver que les « approches fondées sur des données probantes ».

Les Parties ont également longuement débattu du terme « santé » dans le contexte des terres agricoles et des sols. Une Partie a soutenu que le terme « santé » était trop vague et abstrait. Une autre a rétorqué que l'expression « pâturages sains » avait fait l'objet d'un accord au sein d'un autre groupe de contact. Elles ont également noté que l'expression « santé des sols » était

une formulation établie, en rappelant la prochaine Décennie des Nations unies pour la santé des sols.

Le vendredi 28 août, le Groupe de contact a conclu ses discussions sur ce point de l'ordre du jour. Dans la soirée, le CST a approuvé les projets de décision et les a transmis à la COP pour adoption.

Décision finale : Dans la décision (ICCD/COP(17)/CST/L.1), la COP, *entre autres* :

- encourage les Parties à appliquer la hiérarchie des mesures de réponse NDT aux terres agricoles et aux sols ;
- invite les Parties à concevoir et à mettre en œuvre des cadres juridiques et politiques nationaux qui favorisent la santé des sols et créent les conditions propices à une participation significative de toutes les parties prenantes concernées ;
- invite les Parties à adopter des approches fondées sur des données probantes en matière de pratiques de Gestion durable des terres ; et
- invite le Secrétariat, le Mécanisme mondial (MM) et d'autres partenaires concernés à aider les Parties intéressées à identifier les conditions-clés permettant d'accroître les contributions du secteur privé et de renforcer les partenariats public-privé en faveur de la Gestion durable des terres agricoles et des sols.

Questions de procédure : Programme de travail de l'ISP (2027-2030) et programme de travail de la 18e session du Comité de la science et de la technologie (CST) : Le [mercredi 19 août](#), le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/COP\(17\)/CST/8](#)), accompagné des projets de Programmes de travail.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES PEUPLES AUTOCHTONES ont souligné que, pour que l'ISP serve efficacement la Convention, ses travaux doivent être inclusifs, accessibles et ancrés dans les réalités des populations confrontées à la DDTs. Les ÎLES COOK ont encouragé l'ISP à accorder une plus grande reconnaissance aux savoirs autochtones et traditionnels et ont insisté sur le fait que les connaissances scientifiques doivent être crédibles à l'échelle mondiale et pertinentes au niveau local.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE a appelé à la mise en place de procédures transparentes et claires pour guider les travaux futurs de l'ISP. Le BRÉSIL a mis en garde contre le transfert des mécanismes de contrôle de fond au Bureau ou à d'autres structures subsidiaires, et a soutenu un Programme de travail de l'ISP qui réponde aux besoins des Parties tout en conservant une responsabilité claire envers le CST et la COP.

L'UE a recommandé de renforcer la coordination et les partenariats avec d'autres organismes scientifiques internationaux.

La CHINE a demandé qu'une attention accrue soit accordée aux experts issus de pays non anglophones. L'IRAK a demandé que les travaux de l'ISP répondent aux besoins des pays en développement. L'ALGÉRIE, le KENYA et KIRIBATI ont souligné l'importance de mobiliser des financements durables, KIRIBATI exhortant en outre le Secrétariat et le MM à soutenir les pays dotés de technologies à faible coût par le biais d'évaluations scientifiques.

Le mardi 25 août, le **Groupe de contact** a achevé sa première lecture du projet de décision. Les délégués ont convenu, *entre autres*, d'adapter le projet de décision, avec l'aide du Secrétariat, sur la base des résultats des discussions sur le fonctionnement futur de l'ISP.

Le mercredi 26 août, les Parties ont échangé leurs points de vue sur les « rapports thématiques pertinents », « lorsqu'ils sont disponibles et appropriés », devant être présentés parallèlement au GLO4. Le Secrétariat a également donné un aperçu d'un tableau révisé présentant les objectifs et les résultats attendus de l'ISP dans le cadre du Programme de travail.

Les Parties ont débattu de la question de savoir si l'état d'avancement des travaux de l'ISP devait être présenté sous la forme d'un rapport de synthèse ou d'un document d'information, le Secrétariat soulignant que le premier ferait l'objet de négociations entre les Parties, contrairement au second. Plusieurs Parties se sont prononcées en faveur d'un document d'information, tandis qu'une Partie, appuyée par une autre, a suggéré la présentation d'un rapport d'étape qui fournirait un résumé des travaux achevés et de ceux restant à réaliser.

Le Secrétariat a également présenté des paragraphes révisés portant, *entre autres*, sur l'élaboration d'une stratégie assortie d'un calendrier précis visant à accroître la mobilisation de fonds sur la base de l'évaluation des besoins financiers afin d'aider les Parties à mettre en œuvre la Convention. Certaines Parties ont exprimé leur soutien à ce paragraphe, tandis que d'autres ont émis des réserves.

Le vendredi 28 août, le CST a approuvé les projets de décision et les a transmis à la COP pour adoption.

Décisions finales : Dans la décision relative au Programme de travail de l'ISP pour la période quadriennale 2027-2030 (ICCD/COP(17)/CST/L.2), la COP adopte à titre provisoire le Programme de travail de l'ISP pour la période quadriennale 2027-2030, dans l'attente de sa mise à jour par le Bureau du CST, et selon les priorités suivantes :

- l'ISP assure la direction scientifique du GLO4, y compris la définition du champ d'application ;
- l'ISP soutient l'élaboration d'évaluations accélérées, de produits d'information et de conseils ; et
- l'ISP coopère avec d'autres instances scientifiques.

La COP invite également, *entre autres*, les Parties et les institutions techniques et scientifiques à fournir, à titre volontaire, des données, une expertise, des connaissances et une assistance technique afin de soutenir les activités de l'ISP pour cette période quadriennale. Elle demande au Secrétariat de présenter un rapport de synthèse sur le GLO4 lors de la CST 19, ainsi qu'une liste et des liens vers les évaluations accélérées et les produits d'information.

Dans la décision relative au Programme de travail de la CST 18, la COP décide, *entre autres*, que la CST 18 devrait se concentrer sur la mise en œuvre du Programme de travail quadriennal de l'ISP adopté par la COP 17, y compris les progrès liés au GLO4, aux évaluations accélérées et aux produits d'information. Elle décide également que la CST 18 devrait faciliter un dialogue thématique ciblé entre les Parties sur les questions scientifiques et techniques émergentes pertinentes pour la mise en œuvre de la Convention.

Élection des membres du bureau autres que le Président :

Le Comité a nommé les nouveaux Vice-présidents suivants : Xiaoxia Jia, Chine (Asie-Pacifique) ; Melkis Maradiga, Honduras (GRULAC) ; et Michael Brüntrup, Allemagne (Groupe de l'Europe occidentale et autres). L'élection du Vice-président issu du Groupe des pays d'Europe centrale et orientale aura lieu à une date ultérieure.

Séance plénière de clôture du CST : Le vendredi 28 août, le CST a approuvé et transmis à la COP tous ses projets de décision, à l'exception de ceux portant sur le partage des connaissances, le transfert de technologies et l'innovation, ainsi que les recommandations scientifiques et politiques visant à soutenir de manière synergique la planification et l'adaptation face à l'aridité et à la sécheresse, qui seront incluses dans le Programme de travail pour examen lors de la COP 18.

Séance conjointe du CRIC et du CST

Une séance conjointe du CRIC et du CST s'est tenue [le mercredi 19 août](#).

Amélioration des procédures de communication d'informations ainsi que de la qualité et des formats des rapports à soumettre à la COP : Le Secrétariat a présenté le document ([ICCD/CRIC\(24\)/4-ICCD/COP\(17\)/CST/7](#)).

Les intervenants — représentants des pôles régionaux de soutien qui fournissent un appui technique et l'assurance qualité aux pays dans le cadre du processus de rapport 2026 de la CNULCD — ont présenté leurs travaux, qui comprenaient notamment : l'organisation de webinaires ; la mise en place d'ateliers régionaux de renforcement des capacités ; et la fourniture d'une assistance technique individuelle aux pays.

Nombreux sont ceux qui ont salué le soutien apporté par les pôles de soutien régionaux. Concernant leur rôle futur, les ÉMIRATS ARABES UNIS ont souligné la nécessité pour ces pôles de rester axés sur la demande et de répondre aux besoins régionaux.

Le LIBÉRIA a déclaré que l'établissement de rapports devait constituer un investissement dans les capacités nationales à long terme et permettre aux pays de se doter d'institutions plus solides et d'experts nationaux, ainsi que de systèmes de suivi et d'ensembles de données améliorés. L'ARGENTINE a noté que des défis subsistaient en matière d'établissement de rapports en raison des disparités entre les capacités nationales et des longs délais de traitement des grands ensembles de données.

Le BURUNDI, le BURKINA FASO, le BRÉSIL, l'URUGUAY et le ZIMBABWE ont appelé à renforcer l'accès au financement, à la technologie et à des données de qualité. L'UE, le BRÉSIL, le KOWEÏT, le SOUDAN et la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE ont souligné la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud et les échanges entre pairs.

L'ALGÉRIE et le LESOTHO ont souligné l'importance d'élargir le rôle des rapports au-delà du simple respect des obligations de production de données nationales pour lutter contre la dégradation des terres. La RÉPUBLIQUE DE CORÉE, le BRÉSIL et la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE ont mis en avant le rôle des rapports dans le soutien à la prise de décision nationale pour la mise en œuvre de la NDT.

Le ZIMBABWE, le MEXIQUE et la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE ont appelé à donner la priorité aux données nationales existantes et aux systèmes connexes. L'URUGUAY, les ÉMIRATS ARABES UNIS et la TURQUIE ont exhorté à renforcer l'appropriation nationale des données.

Concernant les défis liés aux données, l'ALGÉRIE a en outre noté que l'harmonisation des méthodologies ne devait pas conduire à une standardisation des réalités écologiques. Le BANGLADESH a déploré que la progression de l'érosion côtière et de la salinité constitue un obstacle à la mise à jour des données nationales.

Le KOWEÏT a souligné l'importance de renforcer la surveillance, les systèmes d'alerte précoce, l'imagerie satellite et les outils de télédétection pour les environnements arides.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES PEUPLES AUTOCHTONES ont mis l'accent sur : des mécanismes de rapport inclusifs et participatifs ; la reconnaissance de la valeur des données générées par les communautés ; des rapports accessibles et conviviaux ; l'extension du renforcement des capacités au-delà des institutions nationales jusqu'aux niveaux locaux ; la transparence et le libre accès aux rapports et aux données ; l'équilibre entre rigueur scientifique et réalités pratiques ; et l'importance de la prise en compte des questions de genre.

Lors de la réunion conjointe du **Groupe de contact CST-CRIC**, le mercredi 19 août, certaines Parties ont proposé un projet de paragraphe reconnaissant les limites persistantes des ensembles de données mondiaux par défaut et des méthodologies normalisées

pour rendre compte des changements dans les pays, en particulier dans les PEID, les atolls de faible altitude, les pays montagneux et les zones hyperarides.

Les discussions se sont poursuivies le vendredi 21 août. Les Parties ont échangé leurs points de vue sur la manière de prendre en compte les défis liés, *entre autres*, au décaissement des fonds en temps opportun ; aux disparités en matière de ressources ; à la disponibilité, à la couverture et à l'accessibilité des données ; et à l'application de méthodologies normalisées. Une Partie a demandé, suscitant quelques désaccords, l'inclusion d'un paragraphe reconnaissant, entre autres, que les obligations de rapport devaient rester adaptées aux circonstances et aux capacités nationales. Notant les difficultés rencontrées par certaines Parties avec les ensembles de données mondiaux par défaut, une autre Partie a demandé l'ajout d'un paragraphe précisant que les rapports devaient être adaptés à leur finalité, en utilisant des données et des indicateurs validés au niveau national, ainsi que des résolutions spatiales et temporelles appropriées.

Dans un paragraphe opérationnel invitant les Parties à utiliser les fonctionnalités existantes du Système d'examen et d'évaluation des performances de mise en œuvre (PRAIS), une Partie a demandé la suppression des références spécifiques aux circonstances nationales et régionales, ainsi qu'à la participation de la société civile, des femmes, des jeunes, des Peuples autochtones, des Communautés locales et du secteur privé à ces processus de rapport. De nombreux participants se sont opposés à cette demande, l'un d'entre eux suggérant l'inclusion d'une note de bas de page exemptant la Partie en question de l'application de ce paragraphe. Le Secrétariat a indiqué qu'il consulterait un conseiller juridique afin de vérifier s'il existait un précédent pour une telle disposition.

Le lundi 24 août, les Parties ont exprimé des points de vue divergents quant à la nécessité de préciser explicitement si cela dépendait de « capacités financières, techniques, institutionnelles et technologiques adéquates » ou simplement d'une « variété de facteurs ». Les discussions ont également porté sur l'opportunité de demander explicitement au Secrétariat de faciliter la collaboration au sein de la communauté de l'observation de la Terre, en coopération avec l'initiative phare NDT du Groupe sur l'observation de la Terre.

Le jeudi 27 août, les Parties se sont largement mises d'accord sur la décision, à l'exception de quelques questions transversales. Les délégués ont débattu de la question de savoir si un paragraphe du préambule devait reconnaître que l'efficacité des rapports nationaux dépendait de « capacités financières, techniques, institutionnelles et technologiques adéquates » ou d'une « variété de facteurs ». Certaines Parties ont indiqué que l'expression « divers facteurs » était trop vague, ce à quoi une autre Partie a suggéré d'inclure une référence à l'article 26 de la Convention (communication d'informations), plutôt que de dresser une liste incomplète de facteurs. Les discussions ont également porté sur la question de savoir si le paragraphe devait reconnaître explicitement ces défis en matière de capacités dans le contexte des pays en développement et des pays les moins avancés. Au terme de discussions approfondies, les Parties se sont mises d'accord sur un texte de compromis « reconnaissant que l'efficacité des rapports nationaux dépend d'une variété de facteurs, en notant l'article 26 de la Convention, et que les exigences en matière de rapports restent adaptées aux circonstances nationales ».

Le Groupe s'est également largement mis d'accord sur un paragraphe visant à aider les Parties à renforcer leurs capacités nationales à produire, gérer, analyser, interpréter et utiliser les données nationales et d'observation de la Terre à des fins de

suivi et de rapport, par le biais de la coopération technique. Des divergences subsistaient quant à la question de savoir si cela devait inclure le transfert de technologies et, le cas échéant, selon quelles modalités.

Le vendredi 28 août, le CRIC a approuvé le projet de décision et l'a transmis à la COP pour adoption.

Décision finale : Dans cette décision, la COP :

- invite les Parties à recourir activement aux mécanismes de soutien disponibles et encourage les pôles de soutien et les institutions de conseil technique à veiller à ce que ce soutien reste adapté aux spécificités régionales et nationales et aligné sur les besoins en matière de rapports ;
- invite les Parties à associer un large éventail de parties prenantes concernées au processus de rapport national ;
- invite les Parties à soumettre leurs rapports nationaux en temps utile afin de permettre des évaluations mondiales complètes et crédibles des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique 2018-2030 ;
- encourage les Parties à mettre à disposition les données communiquées au niveau national dans le cadre de régimes de licences ouvertes appropriés ; et
- invite les Parties à mobiliser des ressources pour soutenir l'établissement des rapports nationaux.

La COP demande également au Secrétariat de renforcer la coordination au sein de l'architecture de soutien à l'établissement des rapports. La COP demande en outre au Secrétariat et au Mécanisme mondial (MM), sous réserve de la disponibilité des ressources financières et en collaboration avec les partenaires financiers et techniques, de :

- formaliser et opérationnaliser davantage les rôles et les fonctions des pôles d'appui et des institutions de conseil technique ;
- d'étudier les options permettant de faire évoluer davantage les pôles de soutien et les institutions de conseil technique au-delà des rapports nationaux pour en faire des centres d'excellence à plus long terme ;
- renforcer et étendre davantage les modalités d'apprentissage par les pairs dans le cadre des efforts régionaux de renforcement des capacités, en favorisant l'échange d'expériences pratiques, de défis et de solutions sur mesure entre les Parties, afin d'améliorer la qualité des rapports nationaux ;
- promouvoir la continuité et la pérennité des efforts de renforcement des capacités et du soutien facilitateur au-delà du processus de rapport de 2026 ;
- soutenir les Parties, à leur demande, par le biais de la coopération technique, afin de renforcer les capacités nationales à produire, gérer, analyser, interpréter et utiliser les données nationales, les données d'observation de la Terre et les informations géospatiales à des fins de suivi et de rapport ; et
- promouvoir une plus grande efficacité des systèmes et des outils de rapport.

La COP invite le Secrétariat, en collaboration avec la communauté de l'observation de la Terre, à poursuivre le dialogue structuré et la collaboration afin d'identifier et de combler les lacunes en matière d'accessibilité, de qualité, de haute résolution spatiale et de couverture temporelle des ensembles de données utilisés pour les rapports nationaux.

Dialogues ouverts avec les organisations de la société civile

Pâturages et éleveurs : La première session de dialogue ouvert avec les organisations de la société civile s'est tenue le [jeudi 20 août](#) et a porté sur les pâturages et les éleveurs. Les intervenants ont discuté de la nécessité de mettre en relation les

organisations internationales et la communauté scientifique avec les savoirs et les pratiques des éleveurs ; de l'intégration des objectifs de la NDT aux initiatives conçues par les éleveurs et menées par les communautés ; de la nécessité d'un accès direct au financement, d'un régime foncier sûr et de droits à la mobilité ; et de l'implication des éleveurs dans les processus décisionnels.

[L'Appel à l'action mondial des éleveurs pasteurs du monde entier et des éleveurs pasteurs autochtones](#), issu du Rassemblement mondial des éleveurs qui s'est tenu à Oulan-Bator avant la COP, a été officiellement présenté.

La table ronde s'est conclue par plusieurs recommandations :

- renforcer la reconnaissance du pastoralisme et de la mobilité en tant qu'outils de lutte contre la DDTS ;
- garantir les droits fonciers des Peuples autochtones, des Communautés locales, des femmes et des jeunes ;
- étendre la prise en compte de la dimension de genre au-delà des cadres de reporting pour l'intégrer à l'ensemble du cycle politique ;
- financer la restauration des pâturages par le biais d'initiatives communautaires ; et
- relier les mécanismes science-politique aux systèmes de savoirs autochtones et traditionnels.

Perspectives des communautés sur la lutte contre la DDTS :

La deuxième session de dialogue ouvert s'est tenue le [mardi 25 août](#). Byaruuzanyin Pürevdagva, Gouverneur et maire d'Oulan-Bator, a ouvert le dialogue en soulignant l'importance de la gouvernance à plusieurs niveaux dans la mise en œuvre de la Convention. Il a ensuite présenté la [Déclaration d'Oulan-Bator sur les gouvernements locaux et régionaux](#).

Au cours de la discussion, les intervenants ont notamment examiné les initiatives de restauration forestière, la mobilisation des jeunes en faveur de la restauration des terres, le lien entre sécheresse et dégradation des terres, la nécessité d'une approche de la gestion de l'eau fondée sur les droits de l'homme, ainsi que le rôle des femmes rurales dans la lutte contre la DDTS.

De nombreuses Parties ont réaffirmé leur soutien à la participation pleine et effective de la société civile à la mise en œuvre de la Convention et ont appelé à la création de groupes de travail consacrés aux Peuples autochtones et aux Communautés locales. Diverses organisations de la société civile ont mis en avant les nombreuses façons dont les Peuples autochtones, les Communautés locales, les femmes, les jeunes et les éleveurs font partie intégrante des efforts de restauration des terres.

Le vendredi 28 août, la COP a adopté le projet de décision. Dans leurs déclarations de clôture, les représentants de la SOCIÉTÉ CIVILE ont résumé les deux sessions de dialogue ouvert consacrées aux pâturages et aux éleveurs, ainsi qu'aux territoires résilients face à la sécheresse et à l'eau. Ils ont *notamment* appelé à un financement direct, à un cadre stratégique post-2030 centré sur les populations, à des approches de gouvernance ascendantes et au passage d'une gestion réactive à une action proactive fondée sur les réalités locales.

Décision finale : Dans sa décision (ICCD/COP(17)/L.5), la COP :

- prend note de la déclaration faite par les représentants des organisations de la société civile participant à la COP 17 ;
- prend note du résumé des discussions issues des deux sessions de dialogue ouvert avec la société civile ; et
- décide d'inclure la Déclaration et le résumé des discussions en annexe au compte rendu de la COP 17.

Segment spécial de haut niveau

La session de haut niveau s'est tenue le [lundi 24 août](#). Le Président mongol Ukhnaagiin Khürelsükh a rappelé aux participants que la dégradation des terres est déjà un phénomène

généralisé à travers le monde, affectant négativement les moyens de subsistance, l'accès à l'eau et l'alimentation de plus de trois milliards de personnes. Il a mis en avant le Programme d'action pour la steppe de la Mongolie, lié à trois initiatives phares portant sur les pâturages, le lien entre la terre et l'eau, et les Solutions fondées sur la nature (SfN) pour les infrastructures.

La Secrétaire générale adjointe des Nations unies, Amina J. Mohammed, a souligné que les sécheresses avaient gagné en fréquence et en gravité, et a attiré l'attention sur les sécheresses et les « dzuds » qui ont causé des pertes dévastatrices aux éleveurs mongols en 2023–2024. Elle a insisté sur l'importance du droit à la terre, en particulier pour les femmes.

La Secrétaire exécutive de la CNULCD, Yasmine Fouad, a appelé à lutter contre la DDTS en tant que facteur aggravant des risques de migration. Elle a en outre insisté sur la nécessité pour les pays de soutenir les initiatives du secteur privé et de mobiliser des financements privés, ainsi que des fonds destinés à soutenir la mise en œuvre sur le terrain.

Carlos Andrés Alvarado Quesada, ancien Président du Costa Rica, a souligné que les marchés et les institutions financières internationales ne réagissaient pas à l'échelle et à la vitesse requises pour lutter contre la DDTS, et a appelé à la réorientation des subventions néfastes. Il a salué les communautés qui montrent la voie en relevant ces défis et a loué leur travail pour restaurer les écosystèmes, protéger les moyens de subsistance et s'adapter à l'évolution des paysages.

Tarja Halonen, ancienne Présidente de la Finlande, a évoqué le moment où les dirigeants mondiaux se sont réunis pour établir les Objectifs du Millénaire pour le développement afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, et a déclaré que cette promesse devait commencer par la terre sous nos pieds. Elle a en outre souligné le rôle des femmes et des filles dans le soutien à la GDT.

Soulignant le caractère transfrontalier de la dégradation des terres et de la désertification, Moon Jae-in, ancien Président de la République de Corée, a insisté sur l'importance de renforcer la coopération internationale. Il a mis en avant l'Initiative « Peace Forest », qui promeut la paix et la sécurité par la restauration des terres, et a attiré l'attention sur le projet de ceinture verte Corée-Mongolie, qui vise à instaurer « la confiance et l'espoir pour un avenir plus vert ».

Hindou Oumarou Ibrahim, Présidente de l'Association des femmes et des peuples autochtones du Tchad, a déclaré que l'AIPP devait marquer un tournant dans la reconnaissance des éleveurs en tant que titulaires de droits et porteurs de solutions. Soulignant les contributions mondiales des éleveurs à la conservation de la biodiversité, à la résilience climatique et à l'économie, elle a insisté sur l'importance de garantir leurs droits fonciers collectifs et de protéger la mobilité des éleveurs.

Gandelger Togooch, Éleveur mongol, a déclaré que notre avenir « repose fortement sur notre compassion et notre amour pour Mère Nature ». Il a souligné que la conservation de la nature constituait « la racine même de notre existence » et a appelé à réduire le consumérisme excessif.

Sandag-Ochir Tsend, Ministre de l'Environnement et du Changement climatique de Mongolie, a souligné l'importance du pastoralisme nomade pour la Mongolie et le fait que les pâturages comptent parmi les rares écosystèmes de prairies tempérées restants à avoir conservé leur biodiversité. Il a attiré l'attention sur l'Initiative phare sur les pâturages de la COP 17 et a exhorté à tirer parti de cette dynamique pour reconnaître les éleveurs comme des partenaires à part entière, des détenteurs de savoirs et des leaders dans la gestion durable des pâturages.

Dialogue ministériel sur les mécanismes financiers innovants pour des terres saines et la résilience face à la sécheresse : Lors de ce dialogue, qui s'est tenu [le lundi 24 août](#), les ministres et autres hauts responsables ont discuté du déficit de financement annuel de 278 milliards de dollars US nécessaire pour lutter contre la DDTS, de la réorientation des subventions agricoles tout en développant des incitations financières, de la création de filières de financement, ainsi que des nouvelles initiatives de financement lancées par les pays et les banques de développement asiatique et africaine.

Une table ronde sur le financement climatique a souligné la nécessité de renforcer les investissements publics et de mobiliser les capitaux privés. Les intervenants ont noté que, malgré un retour sur investissement de huit pour un pour les projets de restauration des terres, les investissements restent faibles, et ont insisté sur la nécessité de considérer en priorité la terre comme un actif essentiel. Ils ont appelé à rendre la restauration « bancable », à accroître la visibilité des recettes et à garantir la sécurité politique. Ils ont en outre convenu que l'investissement dans la lutte contre la désertification augmente la production et renforce la résilience climatique, et ont souligné que le coût de l'inaction est trois fois supérieur à celui de la restauration des terres.

Dialogue ministériel sur la résilience face à la sécheresse : Le [mardi 25 août](#), deux tables rondes sur la sécheresse ont eu lieu. La première a réuni des représentants des ministères afin de partager les expériences nationales et les enseignements tirés des mesures de lutte contre la sécheresse. Outre le renforcement des restrictions d'utilisation de l'eau, l'amélioration de l'efficacité et d'autres solutions techniques, les intervenants ont souligné la nécessité d'une intégration des politiques et d'une coordination accrue en matière d'adaptation au changement climatique entre les ministères et les politiques publiques. Rappelant le rôle crucial que jouent les données, la surveillance et les systèmes d'alerte précoce dans la préparation à la sécheresse, ils ont souligné le caractère transfrontalier des ressources en eau ainsi que l'importance de la coopération transfrontalière, de la volonté politique et du leadership.

La deuxième table ronde a réuni des représentants d'organisations internationales afin de partager leurs expériences en matière de lutte contre la sécheresse, de la manière dont ce terme est conceptualisé et de la nécessité de faire de la sécheresse une priorité économique et sécuritaire. Les intervenants ont notamment discuté de la façon dont une définition trop restrictive de la sécheresse occulte ses liens avec la sécurité alimentaire et énergétique, ainsi qu'avec la main-d'œuvre et la productivité économique. Ils ont collectivement souligné l'importance : de passer de la gestion de crise à une planification proactive ; de développer des infrastructures stratégiques ; d'améliorer la gouvernance de l'eau ; et de renforcer les institutions locales et les financements afin de soutenir la collaboration entre les Parties. Un intervenant a appelé à reconnaître l'eau comme un « lien » capable de faire le pont entre l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Cadre stratégique de la CNULCD.

Dialogue ministériel sur la restauration des pâturages et le bien-être des communautés pastorales : Le [mercredi 26 août](#), ce dialogue a réuni des ministres et d'autres hauts responsables afin de discuter de la gestion durable des pâturages. Plusieurs Parties ont décrit les efforts déployés pour soutenir les éleveurs et restaurer les pâturages. Elles ont également mis en évidence les liens entre les pâturages et le pastoralisme, d'une part, et la sécurité alimentaire et hydrique, les moyens de subsistance ruraux, la conservation de la biodiversité, la résilience climatique et les identités culturelles, d'autre part. Beaucoup ont souligné

que les pâturages sont des paysages productifs, et non des terres marginales. D'autres ont noté que les communautés pastorales sont les gardiennes de la terre, ainsi que les détentrices de droits et de savoirs, et qu'elles doivent être placées au centre de la prise de décision. La société civile et les organisations internationales ont également appelé à : reconnaître la mobilité comme une stratégie d'adaptation nécessaire ; garantir les droits fonciers coutumiers ; respecter le consentement libre, préalable et éclairé ainsi que les droits des peuples autochtones ; et adhérer aux DVGRF.

Décision finale : Le vendredi 28 août, la COP a adopté le document ICCD/COP(17)/L.11, qui décide d'inclure les résumés du Président relatifs aux dialogues ministériels en annexe du rapport de la COP 17.

Caucus sur l'égalité des genres

La Présidente de la COP 17, Mme Battsetseg, a ouvert la session du « Gender Caucus » le [mercredi 26 août](#) et a expliqué que celle-ci était axée sur le renforcement du rôle des femmes éleveuses en tant que gardiennes essentielles des pâturages, de la biodiversité et de la résilience des moyens de subsistance ruraux. Elle a souligné que les considérations de genre devaient rester intégrées dans la restauration des terres, la résilience face à la sécheresse et le développement durable.

Après plusieurs discours d'ouverture, deux tables rondes ont eu lieu. La première table ronde a porté sur la [Déclaration de Katmandou](#). Les intervenantes ont souligné qu'il s'agissait du résultat d'un processus mondial mené par des femmes, de leur voix politique et collective, et d'une source d'inspiration pour une feuille de route concrète visant à préserver les pâturages. Elles ont appelé les décideurs politiques à placer les femmes éleveuses au cœur de la prise de décision, à mettre en place des programmes de surveillance des pâturages combinant observations locales et télédétection, et à garantir un financement climatique flexible.

La deuxième table ronde a réuni des femmes novatrices issues de différentes régions. Les intervenantes ont souligné que les femmes sont à l'avant-garde du changement en restaurant les écosystèmes, en concevant et en mettant en œuvre des solutions locales, et en innovant collectivement. Elles ont appelé à l'intégration des plans d'action communautaires dans les politiques locales et nationales, à la mise en place de mécanismes de financement directs et flexibles pour les pastorales autochtones dirigées par des femmes, à la garantie des droits fonciers des femmes, et à l'articulation de l'action locale avec les engagements mondiaux.

Séance plénière de clôture

La dernière séance plénière de la COP s'est ouverte à 11 h 17 le vendredi 28 août. Les délégués ont adopté le rapport sur les pouvoirs (ICCD/COP(17)/L.1) et les déclarations

- du Forum des maires (ICCD/COP(17)/L.4) ;
- du Forum des jeunes (ICCD/COP(17)/L.8) ;
- des Peuples autochtones (ICCD/COP(17)/L.9) ; et
- des Communautés locales (ICCD/COP(17)/L.10).

La COP a également adopté les projets de décision relatifs au segment de haut niveau (ICCD/COP(17)/L.11) et au Forum parlementaire de haut niveau (ICCD/COP(17)/L.12) ; ainsi que le rapport du Caucus sur l'égalité des genres (ICCD/COP(17)/L.13). La COP a ensuite été suspendue dans l'attente des résultats des consultations en cours au sein des Groupes de contact.

La séance plénière de la COP a repris à 00 h 25 samedi matin pour adopter les décisions restantes transmises par la GC, le CRIC et le CST.

Dans ses déclarations de clôture, l'Azerbaïdjan, s'exprimant au nom du GROUPE DES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET

ORIENTALE, a souligné que le thème de la COP 17, « Restaurer les terres, Restaurer l'espoir », constituait un principe directeur de leur travail commun. Il a réaffirmé son soutien au renforcement des compétences et des capacités des négociatrices, ainsi qu'à la contribution à un processus décisionnel plus inclusif et plus efficace dans le cadre du Fonds pour les délégués.

L'Égypte, au nom du GROUPE ARABE, a déclaré que les défis liés aux terres ne connaissent pas de frontières et nécessitent donc une action multilatérale fondée sur les partenariats et l'égalité. Elle a regretté que la décision sur la sécheresse n'ait pas fait l'objet d'un consensus, mais a noté que la porte restait ouverte à la reprise des débats et des négociations. En tant que pays hôte de la prochaine COP 18, elle a appelé à faire preuve de souplesse et de volonté politique.

L'UE a rappelé aux Parties que le partage des responsabilités exige une Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) forte et une coopération multilatérale efficace. Elle a regretté que la COP 17 n'ait pas été en mesure d'aboutir sur un certain nombre de questions au niveau d'ambition et de clarté requis. Elle a notamment déploré que les synergies profondément interdépendantes entre les Conventions de Rio n'aient pas été renforcées et a exhorté à faire avancer les travaux inachevés de la COP 17.

Soulignant que, pour les pays en développement, la sécheresse et la dégradation des terres ne sont pas des risques futurs mais des réalités actuelles, l'ÉGYPTE a appelé à accélérer la mise en œuvre, à renforcer la résilience, à soutenir les communautés touchées et à veiller à ce que les engagements s'accompagnent des moyens de mise en œuvre nécessaires.

Le PARAGUAY, au nom du GRULAC, a réitéré son soutien à un Cadre stratégique post-2030 axé sur les résultats, qui, a-t-il noté, repose sur des données scientifiques et s'appuie sur des indicateurs solides ainsi que sur des capacités nationales renforcées. Il a regretté que certains points n'aient pas pu être inscrits à l'ordre du jour et a souligné que la préservation du caractère multilatéral de la Convention exige de s'appuyer sur les consensus précédemment atteints par les Parties.

Constatant que le texte de la Déclaration d'Oulan-Bator avait été diffusé peu avant la séance plénière, laissant peu de temps pour les consultations, la TURQUIE s'en est dissociée.

Le GROUPE ASIE-PACIFIQUE a mis en avant le caractère transfrontalier de la sécheresse et des TSP, ainsi que la nécessité d'une coopération renforcée à tous les niveaux. Il a noté que les questions transversales et procédurales peuvent avoir des implications significatives pour les progrès réalisés dans le cadre de la Convention et a appelé le Secrétariat à envisager des moyens plus efficaces de traiter cette question récurrente.

Le GROUPE AFRICAIN a exprimé sa déception face à l'absence de progrès concernant la sécheresse et a noté avec inquiétude que l'ambition nécessaire pour permettre à la Convention de remplir son mandat continue de ne pas bénéficier d'un financement suffisant. Il a également souligné que les concessions faites lors des négociations se limitent à la session en cours et ne constituent pas un précédent pour les futures COP.

Les PETITS ÉTATS-ÎLES DU PACIFIQUE ont souligné que la COP 17 a réaffirmé l'importance des différentes situations nationales et que les réponses à la DDTS doivent tenir compte de ces différences. Ils ont appelé à : des systèmes de données et de rapports reflétant leurs réalités ; un soutien technique et un renforcement des capacités durables ; et un financement adapté à l'objectif visé.

L'ARMÉNIE s'est réjouie d'accueillir les délégués à la COP 17 de la CDB. Faisant référence au slogan de la réunion, « Agir

pour la nature », elle a exhorté les Parties à trouver des solutions collectives aux défis environnementaux communs.

L'ESPAGNE, au nom de la Méditerranée du Nord, a regretté l'absence de la dimension de genre dans les discussions, soulignant que les femmes sont des actrices clés de la gestion des terres et de l'eau ainsi que de la résilience face à la sécheresse. Elle a également mis en avant le rôle de l'ISP dans un contexte mondial où l'élaboration de politiques fondées sur la science est remise en question.

L'AFRIQUE DU SUD a noté avec inquiétude les difficultés procédurales rencontrées pour faire face aux défis interdépendants de la DDTS et a souligné que les approches existantes restaient fragmentées. Elle s'est prononcée en faveur d'un budget durable et adéquat qui permettra au Secrétariat d'accompagner les Parties dans la mise en œuvre de la Convention.

Le CAMEROUN a déploré les tentatives de certains de modifier ou de réinterpréter la Convention et a souligné que tout écart par rapport aux pratiques et procédures établies, accepté à titre *ponctuel*, ne devrait pas constituer un précédent. Il a mis en garde contre toute ré-ouverture ou modification de la Convention en dehors des processus légalement établis.

ONU Femmes a souligné l'importance de garantir les droits fonciers des femmes, leur accès au financement et à la technologie, la protection des défenseuses des droits humains et la parité entre les genres dans la prise de décision. Elle a affirmé que le Plan d'action pour l'égalité des genres et la Feuille de route constituent le fondement sur lequel ce travail doit se poursuivre.

La SOCIÉTÉ CIVILE a exprimé sa frustration face au blocage de questions clés par un petit nombre de Parties, soulignant que de telles actions risquent de compromettre les engagements existants et de paralyser des négociations dont le besoin se fait urgemment sentir. Elle a également fait part de sa déception face à la faible participation des Parties aux sessions de dialogue ouvert et aux réunions du groupe de travail sur l'égalité des genres, soulignant qu'un dialogue constructif nécessite la présence des Parties.

Les PEUPLES AUTOCHTONES ont évoqué le rôle des Peuples autochtones dans la protection et la restauration de leurs terres et territoires grâce à leurs savoirs, à leur gouvernance coutumière et à des générations de gestion responsable. Ils ont appelé les Parties à mettre en œuvre le mandat du Groupe de travail des Peuples autochtones et ont réclamé leur participation pleine et effective aux processus décisionnels.

Les JEUNES ont appelé à l'institutionnalisation de la participation et de l'inclusion des jeunes, depuis la conception et la mise en œuvre jusqu'au suivi et à l'évaluation. Ils ont en outre insisté sur la nécessité d'établir de véritables partenariats avec les jeunes et de favoriser l'apprentissage intergénérationnel ainsi que le renforcement des capacités afin de traduire l'engagement mondial en actions concrètes. Déplorant que l'inaction soit une décision dont leur génération subit les conséquences, ils ont souligné l'importance de placer les jeunes au cœur de la restauration.

Reconnaissant les moments difficiles traversés lors de la COP 17, la Secrétaire exécutive de la CNULCD, Mme Fouad, a rappelé les succès remportés, notamment les décisions de fond sur la gestion durable des déserts et la sécurité des droits fonciers, entre autres, ainsi que le passage des pâturages du stade de la reconnaissance à celui d'investissements accrus et de la mise en œuvre, et la tenue du premier Groupe de travail des Peuples autochtones. Elle a souligné l'importance de la mise en œuvre sur le terrain, appelant les Parties à verser leurs contributions en temps voulu afin de permettre au Secrétariat de mener à bien sa mission.

La Présidente de la COP 17, Mme Battsetseg, a salué l'adoption de la Déclaration d'Oulan-Bator, qui réaffirme, *entre autres*, l'engagement en faveur de la NDT, du renforcement de la mise en œuvre, d'une meilleure cohérence des politiques et d'un accès accru au financement. Elle s'est félicitée des décisions relatives aux pâturages, au secteur privé, aux TSP, à l'ISP, au FCS et à la sécheresse, et a souligné qu'elles renforcent les fondements institutionnels de la Convention en matière de mise en œuvre, tout en plaçant les populations au cœur de la restauration des terres.

Elle a clos la séance à 2 h 36 du matin, le samedi 29 août 2026.

Brève analyse de la COP 17

À l'approche de la dix-septième session de la Conférence des Parties (COP 17) à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), de nombreuses délégations espéraient renforcer le soutien en faveur d'une agriculture et de systèmes alimentaires durables, garantir la sécurité foncière des personnes en situation de vulnérabilité et renforcer la résilience face à la sécheresse, le tout au nom de la santé des terres, de l'eau et des sols afin de lutter contre la Désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS). Cependant, des points bloqués à l'ordre du jour, des divergences d'opinions et des contraintes de financement se sont avérés des obstacles dès le début.

Bien que les progrès aient été inégaux sur de nombreuses questions — notamment la décision très attendue concernant la sécheresse, reportée de la COP précédente à l'issue d'intenses négociations —, les Parties se sont félicitées du fait que, même lorsqu'aucun accord n'a pu être trouvé, ces questions aient tout de même été incluses dans le projet d'ordre du jour de la COP 18 et que les travaux puissent se poursuivre. Si la frustration était grande et les tensions palpables pendant la majeure partie des deux semaines passées à Oulan-Bator, en Mongolie, la détermination des Parties n'en était pas moins évidente, les participants ayant partagé leurs expériences concernant les effets dévastateurs de la DDTS sur les moyens de subsistance, les communautés, les paysages et les économies. La plupart des Parties se sont accordées sur la nécessité de renforcer la Gestion durable des terres pour le bien-être des générations futures.

Cette brève analyse examine comment un paysage géopolitique en mutation et une Convention en pleine évolution présentent à la fois des défis et des opportunités pour la CNULCD, alors que les Parties s'efforcent de lutter contre la DDTS. Elle rend également compte de la manière dont la persévérance des Parties et de la Présidence de la COP a permis d'obtenir des résultats significatifs, malgré les difficultés rencontrées en cours de route.

Forces perturbatrices

Les tensions géopolitiques découlant de conflits interrégionaux et de différends commerciaux ont laissé des traces indélébiles sur le système des Nations unies et ont affecté la coopération multilatérale dans de nombreuses instances au cours des dernières années. L'aggravation des clivages géopolitiques a entravé, par exemple, les progrès en matière de changement climatique dans le cadre des travaux de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les efforts visant à parvenir à un accord sur un traité mondial pour lutter contre la pollution par les plastiques, ainsi que la mise en œuvre du Groupe intergouvernemental scientifique et politique sur les produits chimiques, les déchets et la pollution, récemment créé.

De même, la décision prise par les États-Unis lors de la séance plénière d'ouverture de la COP 17 de bloquer les points de l'ordre du jour relatifs à l'égalité des genres, aux synergies entre les Conventions de Rio et à la participation de la société civile a ouvert la voie à deux semaines de négociations acrimonieuses.

De nombreuses Parties sont arrivées à la COP dans l'espoir de faire progresser la participation de la société civile en établissant un mandat pour les Groupes de travail des Peuples autochtones et des Communautés locales, en faisant avancer le Plan d'action et la Feuille de route sur l'égalité des genres, et en soutenant les actions en faveur du climat, de la biodiversité et de la DDTS en cette année marquée par trois COP. Plusieurs autres points de l'ordre du jour, notamment la sécheresse, les migrations, l'aridité et le partage des connaissances, n'ont finalement abouti à rien, une situation que de nombreux délégués ont attribuée au manque de souplesse de la position de négociation d'une des Parties. Au total, le nombre même de points bloqués et reportés à la prochaine COP était sans précédent dans l'histoire de la CNULCD.

Tout au long des négociations au sein des Groupes de contact, les délégués ont cherché à concilier les propositions afin de parvenir à un accord sur les décisions et d'éviter que des paragraphes entiers ne soient supprimés. Dans certains cas, les Parties ont dû faire des compromis en acceptant de reporter l'examen de certaines questions, comme la migration, pour un examen plus approfondi lors de la COP 18. Concernant la sécheresse, les Parties ont inlassablement cherché à s'entendre sur la voie à suivre après qu'une décision de fond sur la question n'ait pas abouti lors de la COP 16. La frustration face à l'incapacité de parvenir à un accord sur ces questions et d'autres a atteint son paroxysme lorsqu'un groupe régional a annoncé qu'il suspendrait les négociations sur toutes les décisions. Bien que cette impasse n'ait duré que quelques heures, elle était emblématique des frustrations croissantes face à des forces perturbatrices qui, selon certains, cherchaient à prendre la Convention en « otage » au détriment du bien-être humain et environnemental.

Malgré ces obstacles dans les salles de négociation, les Parties se sont efforcées de faire en sorte que les discussions sur les points bloqués se poursuivent lors de sessions de dialogue ouvert, de réunions de caucus et de réunions ministérielles de haut niveau, au cours desquelles de nombreuses Parties ont réaffirmé leur engagement envers les points de l'ordre du jour bloqués et reportés. À ces moments-là, l'importance de ces questions pour de nombreux délégués et leurs communautés était évidente, tout comme leur détermination à faire bouger les lignes, beaucoup ayant souligné que « le travail se poursuivra quelles que soient les décisions, car cette COP doit être celle de la mise en œuvre ».

Il est également apparu clairement que, malgré les tentatives visant à empêcher toute discussion sur certains points de l'ordre du jour, des questions telles que l'importance de la prise en compte des questions de genre, le rôle des Peuples autochtones et des Communautés locales dans la gestion des terres, ainsi que le rôle joué par la société civile dans la mise en œuvre, sont cruciales pour la Convention et ses programmes de travail. Les délégués ont cherché des solutions créatives pour préserver l'essence de ces principes dans d'autres décisions, même si c'était dans une formulation édulcorée. Plus important encore peut-être, ces points ont été maintenus dans l'ordre du jour provisoire de la prochaine COP, et une disposition a été ajoutée au Programme de travail de la COP 18 demandant au Secrétariat et au Mécanisme mondial de poursuivre la mise en œuvre de toutes les décisions antérieures de la COP relatives à ces points de l'ordre du jour. De nombreuses Parties ont également clairement indiqué, lors de la séance plénière de clôture, que les concessions faites en reportant certains points à des discussions futures « ne constituent en aucun cas un précédent pour les futures COP ».

Alors que certains ont cherché à saper certains aspects de la Convention visant à soutenir les personnes les plus vulnérables à la DDTS, il est apparu clairement lors de la COP 17 que ces

groupes sont au cœur de la Convention et que de nombreuses Parties sont toujours disposées à défendre leur participation et leur engagement effectifs. De plus, il est apparu que les conflits apparemment insurmontables entre certaines Parties ont cédé la place à des affinités entre certaines délégations. Des blocs de soutien se sont formés au cours des négociations sur des passages du texte faisant référence à des questions transversales telles que le genre et les synergies, dont la suppression était réclamée, souvent par une seule Partie. Alors que la « crise du multilatéralisme » cède la place à de nouveaux concepts tels que les « coalitions de volontaires » et le « minilatéralisme », il est clair que nombreux sont ceux qui refusent de laisser des Parties réticentes compromettre la coopération lorsqu'il s'agit de relever les défis environnementaux mondiaux.

Une interface science-politique en pleine évolution

À mesure que les Conventions évoluent, elles mettent en place des dispositifs institutionnels plus sophistiqués pour répondre aux besoins croissants des Parties. Les organes permanents contribuent à soutenir cette évolution, en élargissant souvent leur champ d'action, leurs responsabilités et leurs modalités de travail. L'interface science-politique (ISP) en est un exemple. Elle a d'abord été créée pour aider à traduire les résultats scientifiques pertinents en recommandations pertinentes sur le plan politique, destinées à être examinées par le Comité de la science et de la technologie (CST). Lors de la COP 16, les Parties ont institué l'interface ISP en tant qu'Organe permanent, mais c'est à la COP 17 qu'il a incombé de déterminer comment l'ISP fonctionnerait à l'avenir.

Les Parties ont longuement débattu de la nature, de l'objectif et des publics cibles des différents documents produits par l'ISP. Certaines Parties ont soutenu que les Synthèses à l'intention des décideurs (SID), ainsi que tous les autres documents de l'ISP, devaient être soumis à une approbation intergouvernementale. Une telle mesure transformerait l'ISP, qui passerait d'un petit organe subsidiaire scientifique agile à une entité s'apparentant davantage au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ou à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qui recourent tous deux à des processus de longue haleine pour élaborer et examiner les résumés de leurs principaux documents. En théorie, ont fait valoir certains, cette évolution proposée vers une rigueur intergouvernementale plus active et mieux établie conduirait à une plus grande visibilité, renforcerait le poids politique des résultats et améliorerait l'équilibre régional.

D'autres n'étaient pas d'accord. Compte tenu du rythme rapide des changements environnementaux causés par des facteurs profondément interconnectés et complexes, ont-ils fait valoir, l'ISP devrait conserver sa souplesse et sa capacité à fournir rapidement des informations scientifiques aux Parties grâce à des évaluations et des avis en procédure accélérée. Ils ont souligné que l'ISP n'est pas un organe intergouvernemental et que l'adoption de telles procédures ralentirait considérablement la production des résultats, en particulier les avis scientifiques accélérés destinés aux décideurs à tous les niveaux, qui n'ont jamais été conçus pour passer par des processus d'examen politique. Ce changement aurait des implications budgétaires importantes et empêcherait l'ISP de fournir des informations scientifiques en temps réel, ce que de nombreuses Parties ont souligné être une fonction précieuse de l'ISP.

En fin de compte, les Parties ont convenu que le CST ne superviserait les SID que pour les rapports phares, tels que le « Global Land Outlook », et ont demandé au Secrétariat de mener une étude préliminaire sur les besoins en temps et en

ressources budgétaires nécessaires à la mise en place de cette modalité. Il est important de noter que, tout au long de la COP 17, les Parties n'ont cessé de souligner le rôle essentiel des informations fondées sur des données probantes, associées aux savoirs traditionnels et locaux, pour éclairer la prise de décision à une époque où la science est remise en cause et discréditée. En effet, le travail essentiel accompli par l'ISP pour fournir aux Parties des avis scientifiques solides et des recommandations pertinentes sur le plan politique confirme le rôle croissant et vital que jouent la science et les savoirs traditionnels et locaux dans le soutien à la mise en œuvre de la Convention. À mesure que la Convention et ses organes continuent de mûrir, il est crucial que l'ISP reste à l'écoute des besoins changeants des pays, dans un contexte marqué par des évolutions du paysage politique et de l'environnement naturel.

Une lueur d'espoir

Malgré des négociations difficiles, plusieurs résultats significatifs ont émergé de la COP 17, notamment concernant les Tempêtes de sable et de poussière, le régime foncier, le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources, ainsi que les pâturages et les éleveurs. En soutenant les négociations par le biais de consultations de haut niveau, la Présidence mongole a réussi à mener à bien, pour sa première fois en tant qu'hôte, une grande réunion multilatérale dans un contexte géopolitique tendu et à créer un environnement propice à l'adoption finale de 34 décisions.

De plus, la Mongolie a mis l'accent sur les pâturages et le pastoralisme. Les différents pays hôtes apportent souvent de nouvelles perspectives dans ces processus, mettant en lumière des questions souvent négligées. C'est le cas des pâturages et des éleveurs. Les pâturages occupent 54 % de la surface terrestre mondiale et abritent environ 500 millions d'éleveurs. Le pastoralisme s'est révélé être une forme d'utilisation des terres extrêmement adaptative, mais il a subi de fortes pressions ces dernières décennies en raison de la conversion et de la dégradation croissantes des terres, qui ont sapé la gouvernance coutumière et les pratiques de gestion des terres. En conséquence, les éleveurs comptent parmi les communautés les plus pauvres et les plus marginalisées dans de nombreux pays.

Ancré dans cette réalité économique, sociale et politique, le pastoralisme fait partie intégrante de l'identité mongole. La COP se déroulant à Oulan-Bator pendant l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, ces questions ont occupé le devant de la scène. Au cours des semaines qui ont précédé la COP, le Rassemblement mondial des éleveurs a réuni des éleveurs du monde entier et a donné lieu à la Déclaration d'Oulan-Bator, qui affirme, entre autres, le rôle qu'ils jouent dans la préservation de terres saines, des systèmes alimentaires, de la biodiversité et des moyens de subsistance.

La COP a également décidé d'encourager les Parties, entre autres, à élaborer et à mettre en œuvre des politiques visant la gestion durable, la conservation et la restauration des pâturages. Elle a également vu le lancement de l'Initiative phare sur les pâturages : une initiative mondiale multipartite qui vise à accroître de manière significative les investissements afin d'atteindre la Neutralité en matière de dégradation des terres. Ensemble, ces initiatives importantes montrent comment l'identité culturelle d'un pays hôte peut mettre en avant des savoirs traditionnels et des pratiques de gestion des terres qui contribuent à la mise en œuvre de la Convention.

Alors que beaucoup ont quitté la séance plénière de clôture déçus par le manque de volonté politique manifesté par certaines

Parties, d'autres ont exprimé l'espoir que la COP 18 donne un nouvel élan et favorise des résultats concrets, notamment en matière de sécheresse et d'égalité des genres. L'Égypte, pays hôte de la COP 18, est gravement touchée par la sécheresse, et la Secrétaire exécutive de la CNULCD, Yasmine Fouad, a insisté lors de la COP 17 sur l'importance d'affirmer le leadership des femmes et des filles à tous les niveaux de la prise de décision. En outre, les Parties ont veillé à ce que les travaux intersessionnels se poursuivent, même pour les points bloqués et reportés, ce que la présidence actuelle et la future présidence se sont engagées à faire avancer en tant qu'héritage de cette « COP de la mise en œuvre ». En effet, dans leurs déclarations de clôture, si beaucoup ont regretté l'absence de progrès dans certains domaines, une détermination palpable s'est également fait sentir : la volonté de s'unir pour restaurer les terres et redonner espoir au multilatéralisme reste intacte, à un moment crucial où les enjeux sont si importants pour la Terre et nos communautés.

Réunions à venir

65e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC-65) : La session GIEC-65 fera avancer les travaux liés au septième cycle d'évaluation. Les délégués examineront le budget du GIEC ainsi que le calendrier de contribution des trois groupes de travail au septième rapport d'évaluation. **Dates :** du 12 au 16 octobre 2026. **Lieu :** Addis-Abeba, Éthiopie. **Site web :** ipcc.ch

Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP 17 de la CBD) : La 17e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique évaluera la mise en œuvre du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité et poursuivra les négociations sur la conservation de la biodiversité et son financement. **Dates :** du 19 au 30 octobre 2026. **Lieu :** Erevan, Arménie. **www :** cbd.int/conferences/2026

Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 31 de la CCNUCC) : La 31e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques réunira les gouvernements afin de faire progresser l'action collective pour lutter contre les changements climatiques, notamment par la mise en œuvre de l'Accord de Paris. **Dates :** du 9 au 20 novembre 2026. **Lieu :** Antalya, Turquie. **www :** unfccc.int/cop31

Conférence des Nations unies sur l'eau 2026 : Co-organisée par les Émirats arabes unis et le Sénégal, cette conférence se concentrera sur l'accélération de la mise en œuvre des mesures visant à relever les défis liés à l'eau, notamment la sécurité de l'approvisionnement en eau, l'assainissement et le financement. **Dates :** du 8 au 10 décembre 2026. **Lieu :** Abou Dhabi, Émirats arabes unis. **Site web :** sdgs.un.org/conferences/water2026

CGRFA 21 : La 21e session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture abordera toute une série de questions liées à son programme de travail pluriannuel. **Dates :** du 26 au 30 avril 2027 (à confirmer) **Lieu :** Rome, Italie **www :** fao.org/cgrfa

FNUF 22 : La 22e session du Forum des Nations unies sur les forêts se tiendra sous la forme d'une session technique axée sur trois des Objectifs mondiaux pour les forêts, traitant des aspects économiques, des ressources financières, de la coopération scientifique et technique, des partenariats et des synergies sur les questions liées aux forêts à tous les niveaux. **Dates :** du 24 au 28 mai 2027 **Lieu :** Siège des Nations unies, New York **www :** forests.desa.un.org

CRIC 25 de la CNULCD : La réunion intersessionnelle du CRIC de la CNULCD examinera la mise en œuvre du Cadre stratégique 2018-2030. **Dates :** 2027 (à confirmer) **Lieu :** Belgrade, Serbie **www :** unccd.int

COP 18 de la CNULCD : La prochaine session de la COP, du CST et du CRIC se tiendra afin d'adopter des décisions visant à faire progresser la mise en œuvre de la Convention. **Dates :** 2028 (à confirmer) **Lieu :** Charm el-Cheikh, Égypte **www :** unccd.int
Pour d'autres événements à venir, consultez le site sdg.iisd.org

Glossaire

IPP	Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux
CBD	Convention sur la diversité biologique
CMB	Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité
CNULCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
COP	Conférence des Parties
CRIC	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
CpST	Correspondants pour la science et la technologie
CST	Comité de la science et de la technologie
DDTS	Désertification, dégradation des terres et sécheresse
DVGRF	Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers, des pêcheries et forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCS	Futur Cadre stratégique
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GC	Grande commission
GDT	Gestion durable des terres
GLO	Global Land Outlook (Perspectives mondiales sur les terres)
GRULAC	Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
GTI	Groupe de travail intergouvernemental
IA	Intelligence artificielle
ISP	Interface science-politique
MM	Mécanisme mondial
NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres
ODD	Objectifs de développement durable
OSC	Organisations de la société civile
PEID	Petits États insulaires en développement
PFN	Points focaux nationaux
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
SfN	Solutions fondées sur la nature
SID	Synthèse à l'intention des décideurs
TSP	Tempêtes de sable et de poussière
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WOCAT	Panorama mondial des approches et technologies de conservation